



**HISTOIRE
DE LA
« PETITE EGLISE A CASSANIOUZE »
« LES ENFARINES »
1801 – 1911**

DIOCESE DE SAINT-FLOUR

AURILLAC

IMPRIMERIE MODERNE

6, RUE GUY-DE-VEYRE, 6

1912



Evêché de St Flour 20 juin 1912

Cher Monsieur le Curé,

Les documents que vous avez recueillis au sujet de la « Petite-Eglise » à Cassaniouze, et les notes que vous y avez jointes, serviront à l'histoire religieuse du diocèse. Je vous remercie d'avoir entrepris de les publier.

Dans le récit de la conversation de la digne famille Malbert vous avez mis autant de cœur de d'exactitude. Je me réjouis avec de ce que Dieu ait bien voulu vous choisir pour être non seulement le témoin et le narrateur, mais l'ouvrier de cette œuvre de grâce.

Veillez, cher Monsieur le Curé, recevoir nos sentiments affectueux et dévoués en N.S.

PAUL
Evêque de Saint-Flour



AVANT-PROPOS

Dans tout le diocèse et ailleurs sans doute, prêtres et laïcs avaient entendu parler souvent de la « Petite-Eglise » de Cassaniouze ; mais bien peu nombreux étaient ceux qui connaissaient son histoire dans les détails précis que procure seulement le travail de l'étude et des longues recherches.

Encouragé par Mgr Lecoeur, notre vénéré Evêque, j'ai entrepris de réunir et de classer les documents pouvant servir à faire connaître l'origine, la vie, la fin de ce schisme anticoncordataire de Cassaniouze qui se rattache à un point de notre histoire nationale. Il était urgent de me mettre immédiatement à l'œuvre, si je ne voulais pas être privé, dans la suite, d'un document précieux : la relation orale des vieillards de 85 ou 88 ans qui avaient été presque les contemporains de cette époque de troubles religieux dans la paroisse et qui sont morts depuis ce temps. Quant aux sources consultées, je me contente une fois pour toutes de les indiquer pour éviter les renvois trop fréquents. Je place en première ligne l'opuscule « Petite-Eglise en Rouergue », de M. le chanoine Servières, qui a exercé lui-même le saint ministère à Villecomtal, la Rome des « Enfarinés ». Son but était de faire l'histoire de la « Petite-Eglise » en Rouergue ; il signale deux fois dans son opuscule trois paroisses du diocèse de St-Flour : Cassaniouze, St-Projet, Vieillevie, comme étant contaminées par l'erreur ; il raconte la conversion de Lassale de St-Projet, et il ne dit pas autre chose concernant la « Petite-Eglise » de Cassaniouze . Mais comme cette Eglise a la même origine que celle du Rouergue et peut être appelée sa fille, j'ai été obligé de parler, dans la première partie de ce travail, de cette « Eglise-Mère » du Rouergue et j'ai pris tous les documents dans la Brochure de M. le chanoine Servières.

Pour la seconde partie, qui intéresse surtout Cassaniouze, j'ai eu la relation orale des habitants de la paroisse et celle des membres mêmes de la « Petite-Eglise », dont deux sont presque octogénaires.

J'ai eu la Notice historique de M.G.Esquer, ancien archiviste du département du Cantal, parue dans l'Annuaire de la Société amicale des Originaires du canton de Montsalvy (année 1910). J'ai eu surtout entre les mains des registres, des manuscrits inédits et signés de l'abbé Delhom, qui contiennent le duplicata des lettres, des thèses qu'il envoyait à ses amis ou ennemis suivant le cas. J'ai découvert cette mine à la Bécarie, chez la famille Malbert. C'est un membre encore vivant de cette famille qui alla prendre ces manuscrits à Villecomtal en 1864. Pierre Cardilhac, disciple de l'abbé Delhom, pour ne pas les laisser profaner, les avait murés dans sa vigne ; après sa mort, son héritier remit le précieux dépôt à Guillaume Malbert, du hameau de la Bécarie, où ils ont été conservés jusqu'à ce jour. J'ai visité enfin Villecomtal, Sénepjac, le Taulan, le Château de la Guizardie, tous ces lieux qui ont été le théâtre des exploits des abbés Delhom et Régis, les deux pontifes de la « Petite-Eglise » en Rouergue. Ainsi je me suis considéré comme assez bien documenté sur les lieux et sur les personnes pour faire connaître de point d'histoire locale jusqu'à ce jour assez confus.

Mon intention était de consigner dans les archives paroissiales, mais devant les sollicitations réitérées de plusieurs de mes amis et les demandes de quelques amateurs d'inédit, le l'ai livré à la publicité. Puisse-t-il satisfaire leur curiosité et servir en même temps de document pour l'histoire du Diocèse.

J.GIBIAL Curé



Première partie

Histoire de la Petite-Eglise du Rouergue

Chapitre premier

Son Origine

L'histoire de la « Petite-Eglise de Cassaniouze » (Cantal) dont cinq membres vivent encore, se rattache à celle du Rouergue qui avait son centre à Villecomtal, arrondissement d'Espalion, à plus de 40 kilomètres de Cassaniouze.

Pour en retracer l'origine, il faut nécessairement remonter à l'origine même de cette église-mère de Villecomtal. Et voici comment s'est formé dans le Rouergue ce groupe réfractaire :

Le 15 août 1801, quand la Pape Pie VII adressa aux Evêques français des *Lettres apostoliques* pour les supplier de se démettre de leurs sièges, Segnelay Colbert de Castlehill, évêque de Rodez, se trouva parmi les 36 qui opposèrent de la résistance au Pape et auxquels le Souverain Pontife enleva tout exercice de juridiction. Le Concordat supprima les anciens diocèses de Rodez et de Vabres. Leur territoire formant le département de l'Aveyron fut réuni pour le spirituel au diocèse de Cahors, qui comprit ainsi le Quercy et le Rouergue. Segnelay Colbert, retiré en Angleterre avec les autres Evêques réfractaires, crut devoir écrire à l'Evêque de Cahors et à ses grands vicaires pour leur donner des pouvoirs. C'était faire acte de schisme, puisque le Souverain Pontife lui avait retiré toute juridiction. Segnelay Colbert était, paraît-il, originaire d'Angleterre ; il était de famille noble et il devait, comme beaucoup d'Evêques de cette époque, son élévation au nom plutôt qu'à la science et à la vertu ; sa science théologique et canonique était insuffisante. Quoi qu'il en soit, un certain nombre de prêtres du Rouergue, entraînés par leur ancien Evêque, refusèrent de reconnaître l'autorité et la juridiction de Cahors et déclarèrent vouloir rester fidèles à la houlette de Colbert.

On vit alors des paroisses presque entières s'engager dans le schisme à la suite de leur pasteur, et, comme partout, la « Petite-Eglise » recruta ses partisans dans les familles les plus attachées à la religion. Leurs prêtres leur persuadaient, comme ils le croyaient eux-mêmes, que l'adhésion au Concordat de différait pas du serment constitutionnel. Ces populations très religieuses ayant eu à souffrir des scandales des prêtres assermentés, embrassèrent avec ardeur le parti des anciens prêtres. Les paroisses qui se signalèrent le plus sont : Villecomtal, Sénepjac, Mousset, Fijaguet-de-Vezoul, Ségonzac, Lunel, Lacapelle-Mouret, Muret, Pruines, St-Félix-de-Lunel, Lagnac, Bouillac, Loupiac, La Bessenoits, St-Marcel, Senergues, Besonne, Clauhac, Sept-Fonds, N.-D.-d'Aynès, Grandvabre.

Toutes ces paroisses sont de l'Aveyron, mais il est à remarquer que les deux dernières, N.-D.-d'Aynès qui comprenait alors St-Sulpice, et Grandvabre sont limitrophes de trois paroisses du diocèse de St-Flour : Cassaniouze, St Projet¹, annexe de Cassaniouze, qui

¹ La chapelle de St-Projet est desservie à partir de 1828 par un second vicaire de Cassaniouze



n'eut un curé après la Révolution qu'en 1843, et Vieillevie. On appela les membres de la « Petite-Eglise », dans la région, « enfarinés ». Voici, paraît-il, l'origine de cette appellation singulière : les hommes du peuple ramassaient en queue leurs longs cheveux en les liant au moyen d'un ruban de velours noir : la queue pendait ainsi jusqu'au milieu des épaules. Quand cet usage tendit à disparaître, les prêtres de la « Petite-Eglise », qui se piquaient de conserver les vieilles traditions, le rendirent obligatoire.

Ce prêtre, du nom de Jean-Jacques Beffrieu, prend le titre de chapelain desservant l'annexe de St-Projet. (Archives paroissiales)

Pour leurs adhérents. Lorsque ceux-ci devaient s'approcher de la sainte table, ils dénouaient leurs cheveux qui alors pendaient épars. Ces cheveux, selon la mode du temps, étaient poudrés tous les jours, soit avec de la poudre de riz, soit simplement avec de la farine. Et comme bientôt les sectateurs de la « Petite-Eglise » furent les seuls à poudrer leur tête, le peuple ne les désigna que sous le nom d' »enfarinés ».

Aujourd'hui, les quelques membres survivants font tailler leurs cheveux comme le reste des mortels

Villecomtal était la Romme de la « Petite-Eglise » et le siège des deux pontifes de la secte, les abbés Delhom et Régis. Il faut dire quelques mots de ces deux personnages, si l'on veut se faire une idée de ce qu'était alors la « Petite-Eglise du Rouergue ».



Chapitre II

Les pontifes de la Petite-Eglise

L'abbé Delhom

L'abbé Delom était originaire de Thérondel. Il avait été élevé au monastère de Conques, en qualité d'enfant de chœur et d'élève de la maîtrise ; c'était là qu'il avait appris le chant, la musique et les belles-lettres. Ordonné prêtre par Colbert, il fut nommé vicaire de Sénépjac ; son curé étant mort en 1793, il devint alors vicaire régent. Pendant la Révolution, il n'émigra pas, mais il se cacha dans le pays. Il se fixa au Taulan, hameau de la paroisse. Il disait la messe dans une grange ; il refusa dans la suite de reconnaître le Concordat.

L'an 1806, dans un voyage qu'il entreprit probablement dans son pays natal, il fut arrêté et incarcéré. Il fit alors sa soumission au Concordat, ce qui lui valut sa libération. Six mois après, il détesta et pleura cette soumission, qui lui fit verser des larmes aussi amères, dit-il, que celles de saint Pierre !

En 1814, après la chute de Napoléon, il lut cette rétractation à ses paroissiens assemblés au Taulan. Ses pleurs provoquèrent ceux de l'auditoire. Afin de se river définitivement au schisme, il adressa sa rétractation de soumission et sa profession anticoncordialiste au préfet de l'Aveyron, à l'évêque Colbert, au vicaire général de l'évêque de Cahors et de Rodez, à l'abbé Rocagel, prêtre constitutionnel et intrus, et maire de Thérondel. C'est peut-être celui-ci qui avait fait arrêter l'abbé Delhom.

Sénépjac ne tarda pas à devenir un nid de discordes. Deux autres prêtres de la « Petite Eglise », Garrigoux et Buiguière, prétendaient avoir reçu des pouvoirs généraux de Colbert. Delhom et Régis écrivirent à Colbert. On ne connaît pas la réponse ; mais toujours est-il qu'à partir de ce moment la division régna dans la « Petite Eglise ». Les prêtres se font à la guerre, se dénigrent, se conduisent à l'égard de leurs ouailles comme des loups. Ils se font apporter beaucoup d'honoraires de messes, reçoivent beaucoup de cadeaux. Mais les fidèles de la « Petite Eglise », scandalisés des divisions de leurs pasteurs, en écrivirent à Colbert. Celui-ci répondit par une lettre adressée aux abbés Delhom et Régis et les pressa de rester fortement unis pour le triomphe de la bonne cause. Ce fut en vain. Delhom et Régis, les deux pontifes de la secte, l'un au château de la Guizardie, l'autre au Taulan, sur le sommet de deux collines, continuèrent à se combattre ; ils s'étaient vus de près, ils avaient travaillé dans le même champ, à Sénépjac et à Muret. L'un connaissait les défauts de l'autre et ne se privait pas de les publier.

Régis avait dans la France entière de nombreuses et importantes relations, il discréditait auprès de ses correspondants son concurrent. Delhom, de son côté, ne se gênait pas, il traitait ses adversaires « d'idiots à plein collier », de « visionnaire en délire ». Il se vengeait en attirant à son bercail toutes les ouailles, même celles des autres paroisses, ce qui excitait de plus en plus la jalousie. On se rendait au Taulan, non seulement des paroisses voisines, mais encore des plus éloignées. Cassaniouze est signalée, et j'ai interrogé des vieillards qui m'ont confirmé le fait.

C'est que l'abbé Delhom savait attirer et gagner son monde, il avait l'entrain, il était bon prédicateur, bon musicien. Il avait formé un chœur de chantres, de musiciens, d'instrumentistes. Il avait rapporté de Paris une messe en musique dont il s'attribua la composition ; il la faisait exécuter et lui donnait le nom de « Missa Taulanaise ». Il prêchait avec intérêt, il faisait assidûment le catéchisme, préparait les enfants à la Première Communion et administrait les sacrements.



Mais ce n'était pas assez, pour confirmer la vérité de sa doctrine, il voulut faire des miracles.

Dans son parti, il y avait des filles, des femmes soi-disant possédées du démon. Elles venaient au Taulan, et là, au milieu d'une assistance de 3 à 4.000 personnes, l'abbé exorcisait. Il faisait parler le diable par la bouche des prétendues possédées, il se servit au début de diverses personnes affidées pour tromper le public ; mais, dans la suite, il fut lui-même dupé par d'autres qui prirent goût à ce jeu et se donnèrent comme vraiment possédées ; il s'y laissa prendre. Ce ne fut que justice, à trompeur, trompeur et demi. Le pauvre abbé n'en devint que plus obstiné dans ses errements.

On parle beaucoup dans le pays d'une possédée qui, le jour de Pâques, 11 avril 1819, après trois mois de préparation et 4 heures d'exorcisme, tomba en état de mort au Taulan, au vu de cinq à six cents personnes. La possédée se releva libre quatre heures après. Au moment qu'elle tomba, un tourbillon de vent se fit fortement sentir. On l'éprouva en nombre d'endroits ; à Paris on en rendit compte ; à Rodez, à la même heure, 5 heures du soir, on entendit les vitres de la cathédrale ; le dimanche de la Pentecôte suivant, 30 mai, susdite année, au vu de 200 à 300 personnes, la même possédée, après sa communion à 9 heures, vient pour se restaurer des agitations de la veille et à la maison, tombe en état de mort. On l'apporte à l'oratoire ; l'office divin se célèbre. Vers le milieu de l'instruction on fait lecture du XVIIIème chapitre du livre III des Rois ; la fin de l'instruction est une apostrophe à la Sainte Vierge : « si le culte rival de l'Eglise est ce que nous croyons avec les évêques proscrits, ordonnez de faire éteindre les chandelles à l'autel sans nuire à personne ; si c'est l'église gallicane que vous protégez, que l'infortunée soit libre au chant de votre cantique ». Vêpres se disent de suite après la messe, et au mot « Magnificat » entonné, la fille se lève libre avec transport de joie et porte la bannière de la Sainte Vierge à la procession du Saint Sacrement après Vêpres. Ces scènes rappellent un peu celle des convulsionnaires de saint Médard.

Il paraît bien que les hommes sérieux tournaient en dérision les divagations de l'abbé Delhom, sa réputation du reste était compromise, mais la masse de ses partisans était aveuglés. Il achevait de les fanatiser par ses discours habiles. Il avait installé une imprimerie clandestine dans une grange et écrivait beaucoup ; trois typographes suffisaient à peine à imprimer les livres et libelles qu'il dirigeait contre le clergé constitutionnel, concordataire et consulaire.

En 1819, il se rendit à Paris pour solliciter l'appui du roi Louis XVIII en faveur de sa « Petite Eglise ». Il obtint une audience et le roi se contenta de lui dire : « Nous ne pouvons rien changer ». Faute de mieux, il rapporta de Paris la messe dont on avait parlé.

En 1830, le 22 décembre, Mgr Pierre Giraud prit possession du siège de Rodez. Il prononça à la cathédrale une allocution dont le texte était : « Pax vobis » que la paix soit avec vous.

L'abbé Delhom écrivit une diatribe contre l'Evêque, datée du 4 février 1831.

Il range Mgr Pierr Giraud, Evêque de Rodes, parmi les novateurs qui tous ont débuté en prônant ces mots sacrés : « Pax vobis ! Paix et charité ». Puis il compare le clergé concordataire au clergé constitutionnel, les concordataires ne sont que les continuateurs des constitutionnels, tous se valent, les uns et les autres ne font qu'un même clergé constitutionnel organisé par l'Etat laïque. Comme si le Pape n'avait pas condamné la Constitution civile du clergé et approuvé le Concordat. Or, là où est le pape, là se trouve l'Eglise véritable. L'Eglise concordataire a le Pape avec elle, et elle serait schismatique ! L'Eglise anticoncordataire a le Pape contre elle et elle serait seule catholique ! quelle absurdité, quelle aberration !

L'abbé menace ensuite l'Evêque de Rodez de graves malheurs. Les deux manifestations diaboliques du Taulan et de la Cresse sont contre le culte national (l'Eglise concordataire), gare la quatrième. Il termine enfin son pamphlet par ce quatrain :

« *Criez, Monsieur Giraud, Monseigneur pour Rodez,
Criez, Paix, Paix, Paix là : Paix, Charité criez !
La charité pour vous, la paix à votre mitre.
Paix à vos succursaux, vos curés et chapitre. »*



Il était impossible qu'un esprit si fanatisé put revenir de ses errements. Aussi le pauvre abbé mourut impénitent le 22 mai 1833 et fut enseveli à Sénepjac. C'était dans l'Octave de l'Ascension. Ses fidèles remarquèrent la coïncidence, ils crurent qu'elle était providentielle et que leur saint avait été élevé jusqu'au troisième ciel ... à la façon de Simon le Magicien.

L'abbé Régis

Le second pontife de la secte fut, comme nous l'avons déjà dit, l'abbé Antoine Régis, originaire de Villecomtal, né, en 1762, d'une famille des plus honorables. Après d'assez bonnes études, plus versé dans les sciences profanes que dans la science ecclésiastique, il fut ordonné prêtre à Rome. Il n'eut jamais charge d'âmes. Cependant, durant la période révolutionnaire et avant le Concordat, durant la période révolutionnaire et avant le Concordat, il exerçait le ministère en qualité de vicaire auxiliaire de Muret et de Sénepjac, en collaboration avec l'abbé Delhom. Mme de Guizard lui offrit une retraite au château de la Guizardie, où il remplissait d'abord les fonctions de chapelain et plus tard celles de régisseurs du domaine.

Il était grand, maigre, actif, courageux, bon d'ailleurs et généreux. Il aimait passionnément la chasse et ne portait le costume ecclésiastique que pour célébrer la messe. Lorsque la révolution éclata, il demeura néanmoins à la Guizardie. Un jour trois gendarmes arrivèrent avec mission de se saisir de lui. La première personne qu'ils rencontrèrent aux abords du château fut l'abbé Régis, mais ils ne le connurent pas en costume laïque. Ils lui donnèrent un écu de six livres pour qu'il leur indique la cachette de l'abbé. Il accepte le prix de sa trahison ; puis il les fait s'embusquer derrière un massif d'arbustes et les éloigne de leur monture. Il revient aussitôt vers l'un des chevaux, saute prestement en selle et pique des deux. En un clin d'œil, il parvient au sommet du tertre qui domine le château. Là il s'arrête, se retourne et nargue les gendarmes en leur criant : « L'abbé Régis, c'est moi ». Et en partant, il leur exhibe la partie la moins noble de sa personne. En peu de temps il eut disparu au loin, il se dirigea vers la demeure d'une famille amie.

Là, il apprend que les gendarmes doivent passer emmenant un de leurs prisonniers, le baron d'Humières, qui avait un château à Conques et un autre dans le Cantal. Il propose à un ami de délivrer le prisonnier. Ils se cachent en embuscade et tirent sur les deux gendarmes deux coups de fusil, l'un s'était chargé de celui de droite, l'autre de celui de gauche, le baron est délivré.

Un jour plus tard, l'abbé fut arrêté comme suspect et conduit à Lyon, il allait être exécuté. Mais sa belle taille, son grand air firent impression sur la fille de son geôlier. Il lui promet de l'épouser si elle le fait évader. Quand il fut libre il remercia la charmante demoiselle, lui dit qu'il était prêtre et qu'il ne fallait pas songer au mariage. Là-dessus, il salue et se sauve précipitamment. Il ne tarda pas à revenir à la Guizardie, et, à l'époque du Concordat, il leva l'étendard de la révolte et du schisme. Il ne se contentait pas de remplir les fonctions de chapelain auprès de Mme de Guizard, mère de la « Petite Eglise », il descendait encore à Villecomtal, les dimanches et les fêtes, il célébrait la messe dans une ancienne fabrique de poterie appelée en patois *lous toupis*.

Les assistants étaient nombreux, bien que la messe de la Poterie ne pût rivaliser avec celle du Taulan pour la solennité, la musique et les attractions. Vers la fin, Régis et Delholm étaient les seuls prêtres survivants, on accourait vers eux de tous les points. Les vieillards du pays ont assuré que souvent la messe de la Poterie réunissait plus de monde que celle de la paroisse. Il est vrai que les deux pontifes étaient aidés par d'ardentes zélatrices, qui parcouraient les paroisses les plus éloignées, entretenant parmi les fidèles du schisme le feu sacré. Il paraît qu'au besoin elles suppléaient au ministère du prêtre. Elles se chargeaient d'entendre et de recueillir les confessions à domicile, elles les portaient aux prêtres qui, par le même courrier, renvoyaient leurs conseils et leur bénédiction.



Mme de Guizard abjura le schisme en 1812, néanmoins elle garda l'abbé Régis au château comme régisseur du domaine. Le clergé de Villecomtal était souvent invité au château, l'abbé Régis y paraissait aussi. Il se plaisait à jouer toutes sortes de tours malins au clergé de la paroisse. Un jour, il huma, par un trou d'épingle invisible, les œufs qu'on avait servis, sauf le sien. Chacun des convives attaque de confiance l'œuf intact en apparence et tous ne trouvant que des coques vides se voient volés et demeurent ahuris, tandis que l'abbé jouit à plaisir de l'ébahissement général.

Quelques temps avant sa mort, l'abbé Régis disait à quelques-uns de ses fidèles : « Je suis avancé en âge, je ne serai plus longtemps au milieu de vous ; après ma mort, vous ferez bien de vous adresser aux prêtres de vos paroisses ». Comment ces recommandations peuvent-elles s'allier avec la bonne foi ? Aussi sa mort tragique fut-elle regardée comme un coup de justice divine.

Un jour il alla à la chasse avec le domestique du château, Pierre, qui a raconté lui-même le fait. Il se cacha à son poste derrière un haut de terrain, Pierre ne l'apercevant pas tira le lièvre et blessa l'abbé. On porta l'abbé Régis au château, il recouvra sa connaissance et eut le temps de pardonner à son meurtrier involontaire. Il ne rétracta pas son schisme, il mourut quelques instants après. D'autres prétendent, mais cette version est moins exacte, que l'abbé survécut trois jours, ayant toute sa connaissance, mais non l'usage de la parole. Deux prêtres de la contrée se rendirent à la Guizardie auprès du moribond, pour obtenir par signe une rétractation, mais le malheureux abbé ne répondit à cette proposition de salut que par un geste négatif. Il mourut le 5 juin 1835 à 4 heures du matin. La sépulture fut faite sans prêtre à Servières, annexe de Villecomtal. Un grand nombre d'enfarinés des contrées les plus éloignées vinrent assister à ses obsèques, tous portaient un cierge à la main et pleuraient amèrement leur dernier pasteur.

Qu'était devenu Colbert ? On prétend qu'il abjura le schisme en Angleterre. Mais il ne reste aucun acte constatant cette abjuration. Il mourut à Londres, en 1813, secrétaire du comte de Provence, qui devint le roi Louis XVIII.

Après la mort de Colbert, Alexandre de Lauzières de Thémines, ancien évêque de Blois, retiré en Angleterre, devint chef de la « Petite Eglise » et s'occupa des schismatiques du Rouergue. Il s'arrogeait des pouvoirs d'évêque universel, depuis qu'il était resté le seul survivant des évêques réfugiés en Angleterre. Il leur écrivit pour les fortifier dans la résistance. Il mourut en 1829, en faisant acte de soumission au Saint-Siège. Il n'avait ordonné aucun prêtre. Son grand vicaire, l'abbé de Merville, se chargea à son tour des prêtres et des fidèles du Rouergue attachés au schisme.

A la mort de l'abbé Régis, ils lui demandèrent un prêtre pour leur administrer les sacrements. Il leur répondit que l'évêque défunt n'avait ordonné aucun prêtre et qu'il lui était impossible d'accéder à leur demande. Il se contenta de leur envoyer l'adresse de six prêtres épars dans divers diocèses : deux à Fontenay le Comte (Vendée), deux à Vendôme (Loir et Cher), un à Rouen.



Chapitre III

Déclin de la Petite-Eglise

Soumission des schismatiques des Bords du Lot

D'autre part, à la mort de l'abbé Régis, l'héritier de l'abbé Delhom, Denis Albespy, de Ségonzac, écrit à l'abbé de Mérinville au nom de ses amis, pour lui demander des instructions. Celui-ci lui répondit : « Unissez-vous, soutenez vous dans le bon combat ». A partir de ce moment, les enfarinés des deux partis se groupèrent en un seul. Leur centre de réunion fut fixé à Villecomtal, dans la maison Malrieu. C'est la gendarmerie actuelle. Là, ils se réunissaient les dimanches, les jours de fêtes même supprimés par le concordat. Ils lisaient les prières de la messe, psalmodiaient les vêpres, récitaient le rosaire, priaient leurs défunts et usaient d'eau bénite qui provenait de leurs prêtres défunts. Ils en conservaient précieusement une provision.

Les conversions collectives ne commencèrent qu'en 1840. A cette époque, M. le Curé de N.D. d'Aynès, l'abbé Servières, et un vicaire de Cassaniouze, l'abbé Lacambre, qui assurait alors le service religieux dans la chapelle de St Projet, se concertèrent pour conduire es deux chefs des sectateurs de la région du Lot, à Rodez, chez Mgr Giraud, plus tard cardinal de Cambrai. Les deux chefs : Blanadet, de N.D. et Lassale, de St projet, voulaient s'assurer par eux-mêmes, disaient-ils, si Mgr l'Evêque était en communion avec le Pape. Ils suivirent les deux prêtres qui les présentèrent à Mgr Giraud. L'Evêque leur fit l'accueil le plus aimable et les éclaira de son mieux. Charmés de son accueil, un peu ébranlés par les raisons de Monseigneur, ils sortirent remplis de joies et de consolations. Ils suivirent les prêtres à la cathédrale, ils y prièrent avec ferveur. Ils montrèrent d'autant plus de respect et de vénération pour le saint lieu qu'ils n'avaient pas eu le bonheur de voir une église depuis plus de quarante ans.

Cependant, pour finir de dissiper leurs doutes et surtout pour avoir de bonnes raisons à donner aux partisans de leur secte, les deux convertis voulurent se rendre à Crozillac, chez un certain Guiral (schismatique nouvellement converti), arrivé récemment de Rome. Ils voyagèrent toute la nuit avec Mr le curé de N.D.d'Aynès. le vicaire de Cassaniouze était rentré chez lui. Le chemin était mauvais, le froid était intense, mais rien ne pouvait arrêter les fervents convertis. « Nous souffrons, disaient-ils à l'abbé, et rarement nous avons tant souffert ; mais nous entreprendrions, s'il était nécessaire, des voyages encore plus longs et plus pénibles pour nous assurer de la vérité ».

Cette vérité qu'ils cherchaient avec tant d'effort, Dieu ne pouvait pas la leur refuser. Ils arrivent chez Guiral. Celui-ci s'empressa de leur parler de son voyage à Rome, de ce qu'il a vu, de ce qu'on lui a dit ; il montre toutes les pièces munies du sceau de la Cour romaine. Il est content, il est heureux, depuis de son retour. Il engage ceux qui viennent le trouver à rentrer dans le sein de l'Eglise. Les deux convertis en entendant parler Guiral avec ce ton de conviction qui caractérise les néophytes, ne purent s'empêcher de pleurer à chaudes larmes ; le prêtre nous dit qu'il mêla ses larmes à celles de ces deux hommes fortunés. Ils sont maintenant pleinement convaincus, ils voient la vérité et la suivent.

Arrivés le samedi soir à N.D. d'Aynès, ils embrassent le prêtre qui les avait accompagnés et lui promettent d'aller à la messe le lendemain, qui était un dimanche. Ils tinrent leur promesse. Celui de N.D. envoya sa femme avec les deux plus âgés de ses enfants à la première messe et il alla lui-même à la grand'messe avec ses trois plus jeunes ; il avait donné ses ordres le soir après souper, au milieu de la plus grande émotion.

Cette famille donna dans la suite l'exemple des pratiques religieuses. Celui de St Projet alla aussi à la messe et le vicaire a écrit qu'il était un chrétien non seulement de nom, mais de fait.



La conversion de ces deux chefs ébranla beaucoup les enfarinés, dans le Lot ; elle fut suivie de beaucoup d'autres.

Après la mort de l'abbé Régis, en 1835, les Saintes Espèces qui restaient dans l'église des la Poterie furent portées par quelques enfarinés dans la ville de Toulouse et remises entre les mains d'un prêtre de la secte.

Après la mort de l'abbé Delhom, en 1833, les Saintes Espèces avaient été laissées dans la chapelle du Taulan. Les curés de Muret et de Ségonzac voulurent les retirer pour les transporter dans une église catholique. Mais les enfarinés s'y opposèrent. Ils gardèrent au milieu d'eux le Saint Sacrement, lui rendant de ferventes adorations, et ils venaient de très loin visiter ce dernier sanctuaire où était conservée la Sainte Eucharistie, sans considérer qu'au bout d'un certain temps les Saintes Espèces sont altérées ; il est bien difficile de croire que même dans les milieux les plus favorables, elles puissent se conserver une et surtout plusieurs années.

Après quelques années, le prêtre schismatique de Fontenay le Comte (Vendée) conseilla aux enfarinés de renouveler les hosties consacrées. Alors deux jeunes gens partirent du Taulan pour se rendre dans la Vendée. C'était un voyage d'environ 123 lieues. A tour de rôle, ils portaient, suspendu sur leur poitrine et caché sous leur vêtement, le petit ciboire d'argent qui contenait les Saintes Espèces. Tout le long du chemin, ils priaient avec une ferveur admirable ; ils évitaient par respect les auberges et les autres lieux publics ; la nuit, ils veillaient à tour de rôle, prosternés dans l'adoration la plus profonde. Arrivés à Fontenay, ils reçurent du prêtre schismatique de nouvelles hosties consacrées qu'ils rapportèrent au Taulan avec les mêmes démonstrations de respect.

En 1844, un petit groupe de jeunes filles de Fijaguet de Bozouls, sous la conduite d'hommes âgés, se rendit à Vendôme pour faire la première communion.

En 1840, Félix Coste, de Sénépjac, l'ancien secrétaire de Delhom, se rendit à Saint Denis sur Loire pour voir un des rares prêtres dissidents qui survivaient. Il se confessa et communia.

L'abbé Turmeau l'engagea à porter au Taulan des hosties consacrées et lui conseilla de consommer les anciennes. « Cela est permis, dit-il, en temps de persécution », Félix Coste refusa, disant qu'on n'était plus persécuté et que, d'ailleurs, il était indigne de se charger d'un pareil dépôt.

L'on garda au Taulan, jusqu'en 1847 ou 1848, les anciennes hosties venues de Fontenay. A cette époque, tous les prêtres schismatiques étant morts, sauf l'abbé Terrier, de Rouen, un jeune homme de Sénépjac se dévoua pour transporter les saintes hosties à Rouen. Il les remit à l'abbé Terrier qui n'en donna point de nouvelles.

Soumission des schismatiques de la région de Villecomtal

Les dissidents de la région de Villecomtal, n'ayant plus de prêtre de la « Petite Eglise », se voyant seuls, abandonnés, se concertèrent pour écrire au Pape et lui demander conseil. Félix Coste, de Sénépjac, fut chargé, l'an 1850, de rédiger la lettre. Il exposait les raisons qui, jusqu'à ce jour avaient tenu les enfarinés éloignés des Evêques français. Les dissidents demandaient d'être éclairés et s'engageaient à se soumettre à la décision du Saint Père. La lettre fut couverte de signatures et envoyée à Rome avec une somme d'argent, fruit d'une collecte pour le denier de Saint Pierre.

M. le chanoine Servières a entre les mains le texte authentique de la réponse du pape Pie IX ; voici l'adresse traduite : « Aux honorables Félix Coste et autres signataires de la collective à nous adressée, ... A Sénépjac, par Villecomtal (Aveyron), par Rodez, en France »

Le Souverain Pontife répond que le pape Pie VII, par l'acte du Concordat, n'a rien statué de contraire aux actes de ses prédécesseurs. – Qu'il a publiquement désapprouvé les



articles organiques- Puis le pape Pie VII presse les signataires de reconnaître pour leur légitime évêque, François Croizier, établi par lui ; à cette condition, le pape les reconnaîtra pour ses enfants. Ce bref est daté de Portici, près de Naples, où le Pape s'était réfugié, et du 12 mars 1850. Le Pape a signé de sa propre main.

Le 20 mai, les dissidents répondirent au Pape qu'ils se soumettaient sans réserve.

Cette acte solennel ramena à l'unité plus de 200 schismatiques du Rouergue. Il faut signaler la conversion collective de plusieurs dissidents de la paroisse de Fijaguet de Bozouls, en 1851. Les enfants, les jeunes filles, invités par le curé à assister à la messe, finirent par y entraîner leurs parents. Ceux-ci voulurent s'y rendre ensemble, le jour de Pâques. Paroissiens et pasteur furent étonnés de les voir arriver en groupe si nombreux. M. le Curé veut adresser une allocution aux nouveaux venus, mais l'émotion lui coupe la parole, il fond en larmes, les assistants font de même. La réconciliation était faite.

Après ces soumissions collectives, il ne resta que quelques dissidents épars, quelques-uns se convertirent à l'heure de la mort, d'autres moururent dans l'erreur. Le dernier survivant d'entre eux dans le Rouergue mourut impénitent à Mousset en 1896 .



Deuxième partie

Histoire de la « Petite église de Cassaniouze » Fille de celle du Rouergue

Chapitre premier

Le schisme s'implante à Cassaniouze

Telle a été l'origine, telle a été la vie et la fin de cette église schismatique du Rouergue qui n'a pu atteindre un siècle d'existence. Mais si tous ses fermes adhérents du Rouergue sont morts, il n'en est pas de même de ceux de Cassaniouze, paroisse du diocèse de St-Flour. Chose extraordinaire, la vie disparaissant du centre, il semblait bien que les membres les plus éloignés de Villecomtal eussent dû vite abandonner ou abjurer leur erreur ; ce fut le contraire qui eut lieu. La vie schismatique se refoula d'une manière plus intense dans ses membres éloignés et à l'heure qu'il est, 25 octobre 1910, cinq membres de la « Petite-Eglise », trois frères et deux sœurs, tous célibataires, vivent encore dans un hameau appelé la Bécarie. Ces cinq membres survivants représentent l'église-mère du Rouergue et sa fille dans le diocèse de St-Flour.

Nous examinerons plus loin l'histoire de cette famille schismatique digne du plus grand intérêt. Cherchons à voir, pour l'instant, comment s'est formé dans le diocèse de St-Flour, Vieillevie, Cassaniouze, Ladinhac, ce groupe réfractaire. Je ne sache pas que d'autres paroisses du diocèse aient compté quelques membres de la « Petite-Eglise ». St-Projet n'a été érigé en paroisse qu'après la Révolution en 1843.

J'ai pu constater que le schisme fit son apparition dans les paroisses de Ladinhac, Cassaniouze, Vieillevie, tout à fait au début du premier Empire.

Causes du schisme de Cassaniouze

On peut en signaler deux : la première fut la proximité de l'Aveyron où régnait le schisme ; la seconde, surtout pour Cassaniouze, fut la parfaite conformité d'idées, d'opinions, qui exista toujours entre l'abbé Delhom et Bernard Souquière, vicaire à Cassaniouze, au moment où éclata la Révolution.

Le village de Lascombes, commune de Ladinhac, et celui des Gribaldes, alors village de la commune de Labesserette, extrême limite de la commune de Ladinhac, confinent aux paroisses de l'Aveyron ; ils n'en sont séparés que par le Goul. Il était naturel que ces villages fussent les premiers contaminés par l'erreur ; de plus, par leur situation dans des gorges, des ravins profonds, ils devaient servir de refuge à l'abbé Garrigoux, prêtre réfractaire, qui, comme nous le verrons, célébra le culte schismatique dans ces lieux. Dans le bas canton, il en fut de même.



Nous avons vu que parmi les paroisses du diocèse de Rodez qui se montrèrent les plus attachées au schisme se trouvaient Grandvabre, N.-D. D'Aynes qui comprenait alors St-Sulpice et Pomiès. Ces paroisses confinent à Vieillevie, St-Projet et Cassaniouze. Le Lot, qui sert de limite naturelle aux deux diocèses et semble isoler tout à fait les habitants de ces paroisses, n'a-t-il pas été, au contraire, un moyen de fusion. Il y a de nombreuses et fortes barques qui le traversent à chaque village, à chaque hameau construit sur les deux rives. On se réunit pour faire de grandes pêches. Il y a des fêtes, des réjouissances communes après les vendanges, pour déguster le vin claret du coteau. Il y a des foires, il y a de nombreuses alliances entre les habitants des deux départements. Aussi le schisme qui régnait en plein dans les paroisses du diocèse de Rodez se répandit vite dans les deux paroisses du diocèse de St-Flour. Il est à noter cependant que tous les villages de Cassaniouze ne furent pas atteints, il n'y eut que ceux qui se trouvaient du côté du Lot, tels que St-Projet qui à la Révolution avait vu disparaître son couvent et n'avait plus de prêtre, Rueyre, la Bécarie, le Château de Roquemaurel, la Rouquette-Basse, le Murgat, la Guizardie, le Vignal, le Prat qui ne fut érigé en paroisse qu'en 1860, et de nombreuses maisons isolées dont il serait trop long d'énumérer les noms. C'était souvent des familles entières qui passaient au schisme.

M. le chanoine Ouillade, originaire de Cassaniouze et mort en 1908 à l'âge de 78 ans, a raconté à M. Figeac, mon prédécesseur à Cassaniouze, que durant le Premier Empire, la moitié de la paroisse de Cassaniouze qui comprenait alors le Prat et St-Projet, était enfaninée.

Bernard Souquière était vicaire à la paroisse quand éclata la Révolution. Il appartenait à une famille qui avait fourni des ministres à l'église de Cassaniouze pendant plus de deux siècles. Il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé et resta fidèle à son poste ; il se cacha dans les gorges du Don et continua d'administrer les sacrements. En 1799 apparaissent de nouveau les registres de la paroisse et ils sont signés par lui.

Son neveu, Hugues-Benjamin Souquière, était curé de Cassaniouze quand éclata la Révolution ; il prêta deux fois serment, le 30 janvier 1791 et le 21 octobre 1792 et fut curé constitutionnel de Cassaniouze. Il mourut à l'âge de 40 ans, en 1799. Son oncle, plus heureux, vit le rétablissement du culte en France, mais il avait eu la Constitution civile du clergé tellement en horreur, qu'il ne voulut pas reconnaître le Concordat, voyant dans ce contrat une continuation de la Constitution civile.

Examinons, au risque d'être un peu long, comment Bernard Souquière fut amené par l'abbé Delhom à prendre cette détermination. Pour cela, il faut remonter deux ou trois ans avant la signature du Concordat.

L'abbé Delhom, avant le Concordat, faisait partie, à Villecomtal, d'une société dite ecclésiastique dont il était le syndic et l'abbé Régis secrétaire, et qui comptait parmi ses membres, Poirier, ancien directeur au séminaire de Rodez, l'abbé Sales et David, curé de St-Félix de Lunel. Cette société, établie après l'époque de la Terreur et avant celle du Concordat, probablement sous les auspices de l'autorité diocésaine, réhabilitait les prêtres jureurs qui désavouaient leurs errements, répondait aux demandes des curés, aux cas de conscience.

Plusieurs prêtres du diocèse de St-Flour dont les paroisses confinent à l'Aveyron écrivirent à cette société, en 1799, pour lui signifier leur soumission aux lois de la République ou bien lui exprimer le désir de le faire. On sait que cette soumission était bien différente du serment constitutionnel ; elle ne comportait d'abord aucun serment et fut faite dans beaucoup de régions par d'excellents prêtres dans l'intérêt du salut des âmes. On n'ignore pas qu'après la chute de Robespierre et le 9 thermidor, il y eut une détente, un arrêt dans la persécution violente. Beaucoup de prêtres détenus dans les prisons furent relâchés. On se contenta de leur demander de se soumettre aux lois de la République en ce qu'elles n'avaient rien de contraire à la doctrine de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; en faisant cette soumission tacite, ils pouvaient exercer le culte dans les édifices nationaux.



L'abbé Delhom et ses amis de Villecomtal combattent avec la dernière violence ce système qu'ils appellent le système soumissionnel. Delhom écrit dans la région à tous ceux qui sont partisans de ce système ou qui l'ont déjà embrassé. Il les accable d'injures, les traite de schismatiques, d'hérétiques, d'apostats. C'est ainsi qu'il qualifie M. Girbal, curé non assermenté de Sénezergues, mais soumissionnel ; les abbés Flory et Pons qui religionnent dans la paroisse de Cassaniouze². L'abbé Flory avait écrit une lettre à Bernard Souquière, vicaire à Cassaniouze, pour l'engager à embrasser le système soumissionnel comme il l'avait fait lui-même. Bernard Souquière communiqua cette lettre à l'abbé Delhom le 27 juillet 1799. L'abbé Delhom répond à l'abbé Flory sur ce ton violent qui le caractérise et il réfute point par point toutes les raisons données en faveur de la soumission. Contentons-nous de citer les quelques premières lignes des longues pages de son manuscrit. M. l'abbé Flory, ministre du culte soumissionnel dans la commune de Mourjou, avait écrit à l'abbé Bernard Souquière, vicaire de Cassaniouze : « Les habitants catholiques de Cassaniouze, désolés de se voir depuis plusieurs mois sans pasteur pour les conduire dans les voies du salut... » « Oui, répond l'abbé Delhom, qui a pris connaissance de cette lettre, ils avaient raison d'être « désolés de la perte qu'ils ont faite de leur pasteur catholique, et leur désolation devient d'autant « plus grande qu'ils se voient pour le moment présent dans une impossibilité absolue d'en « demander un à l'Eglise, plus désolés encore de la perte d'un pasteur relevé de ses chutes³, qui « défendit journallement ses ouailles contre la morsure des loups qui les assaillaient de toutes parts « pour les conduire dans la voie de la perdition. »... *ont été déposer leurs peines dans le sein paternel de M. l'Official, vrai représentant de Mgr notre Evêque (de Rufo)*

L'abbé Delhom répond : « Si quelques brebis galeuses, si quelques enfants de la perdition, ou « quelques chrétiens victimes de l'ignorance ou de la contagion ou des erreurs du siècle avaient été « demander un pasteur au ministre Jalenques, dans la croyance ou ayant l'air de le demander à « l'Eglise, ce ne serait pas pour cela une raison de venir me dire que les catholiques de Cassaniouze « ont été déposer leurs peines auprès de ce complice de votre secte. Je connais mieux que tout autre « les sentiments orthodoxes de ces fidèles, et vainement commenceriez-vous à m'en imposer par « l'astuce et l'imposture... » « Oui, tant qu'il sera dans le vent soumissionnel, je promets de ne plus reconnaître Jalenques, le « républicanisé comme régissant l'Eglise au nom de l'autorité de Mgr de Rufo votre Evêque, mais « je le reconnais pour le complice de la secte soumissionnelle de votre canton. Je le reconnais pour « un sectaire, pour un apostat, et n'eut-il religionné que dans les édifices nationaux, sous la police « des cultes, je le traite publiquement de déiste de profession... »

Il écrit sur le même ton « à Gladine, prêtre religionnant à Junhac ».

Il écrit « au citoyen du Moulin ci-devant chanoine de Montsalvy, aujourd'hui sectaire soumissionnel » :

« Mon cher confrère et ami,
La farine qui sort de votre moulin n'est pas la plus pure. Je tremble pour vous de vous voir à la fin de votre carrière, ainsi que vous me l'annoncez, enfariné de l'hérésie et de la nouveauté.
Je ne puis être plus navré de douleur que lorsque je vous vois descendre dans la tombe avec le « signe de la bête sur le front... »

Il écrit encore « au Père Fontès, ci-devant frère mineur conventuel, aujourd'hui religionnant soumissionnel » et se faisant le propagateur du nouveau système auprès du

² Flory devint dans la suite curé concordataire de Sénezergues et Pons, ancien vicaire de Sénezergues, devint curé concordataire de Cassaniouze.

³ Il s'agit ici sûrement de la réhabilitation d'Hugues-Benjamin Souquière qui avait prêté deux fois serment à la constitution et qui mourut en effet en 1799.



vicaire de Cassaniouze. Il prend pour texte ces paroles de la Sainte Ecriture « Fontès sine aqua, citerne sans eau ». Suit un long commentaire de cette lettre avec réfutation des arguments en faveur de la soumission. De ces lettres, toutes datées de l'an 1799, on peut tirer plusieurs conclusions. La première c'est que l'abbé Delhom considérait ces différentes paroisses du Cantal comme son fief et se croyait obligé de reprendre vertement les prêtres qui se soumettaient aux lois de la République même sans prêter serment. La seconde c'est que Bernard Souquière, vicaire de Cassaniouze ne mérite jamais les reproches de l'abbé Delhom, c'est lui qui l'avertit de la propagande que font les autres prêtres en faveur du système de la soumission et en particulier auprès de sa personne. Il résiste à leurs sollicitations, reste et restera l'ami de l'abbé Delhom qui avait réhabilité son neveu.

La troisième conclusion, c'est que l'acharnement que l'abbé Delhom met à combattre le système soumissionniste et le ton insolent qu'il prend à l'égard de ses confrères qui étaient pourtant d'excellents prêtres, lui enlèvent le caractère du véritable apôtre : N.S.J. a dit à ses apôtres : « On vous reconnaîtra à ce signe : aimez-vous les uns les autres. » Delhom ne connaissait guère et pratiquait encore moins cette vertu de charité. Déjà, en 1799, on trouve en lui l'entêtement, la violence d'un schismatique, on prévoit qu'il n'acceptera pas le Concordat. Il refusa, en effet, comme nous l'avons déjà dit, de le reconnaître et entraîna dans son refus son ami du Cantal, Bernard Souquière, ce qui explique l'origine et le progrès rapide du schisme dans la paroisse de Cassaniouze. Les autres paroisses du canton déjà citées ne comptèrent jamais que quelques membres épars de la « Petite-Eglise » parce qu'aucun de leurs prêtres ne fut anticoncordataire.

Bernard Souquière, poussé par son ami Delhom, plus ardent encore à combattre le Concordat que le système soumissionniste, dégoûté, mécontent de se voir, lui, martyr de la Foi, traité sur le même pied que les prêtres jureurs, se retira dans sa propriété, à la Guizardie, aujourd'hui village du Prat. Là, il disait sa messe et n'avait aucun rapport avec les prêtres de la paroisse. Il n'est pas prouvé qu'il ait déployé un grand zèle à prêcher le schisme ; son grand âge et sa mort à 79 ans en 1808, ne lui permirent pas d'exercer un long et fécond apostolat schismatique. Mais toujours est-il que ce vieux prêtre qui avait administré les sacrements durant la tourmente révolutionnaire, au péril de sa vie, qui n'avait jamais pactisé avec l'ennemi, portait sur son front l'auréole d'un martyr de la foi et jouissait d'un grand prestige auprès de tous les fidèles de la paroisse. Nombreux étaient ceux qui allaient le visiter dans sa retraite et entendre sa messe, surtout les voisins. Dans ses entretiens, il désapprouvait le Concordat, et, sans s'en douter peut-être, il plantait les premiers jalons de ce schisme qui comptait déjà tant d'adeptes dans la région de Villecomtal. M. le chanoine Ouillade croyait bien que Bernard Souquière, par sa retraite dans sa propriété, ses critiques contre le Concordat, ses liaisons avec les prêtres réfractaires de l'Aveyron, avait été la cause de l'éclosion du schisme dans la région de Cassaniouze.

Après sa mort, les habitants des villages du sud de la commune prirent difficilement le chemin de l'église paroissiale. Encouragés par la résistance des habitants du Rouergue, harcelés par le prosélytisme des apôtres de tout sexe de cette église, ils tournèrent leurs regards et dirigèrent leurs pas vers la Rome nouvelle, Villecomtal.



Chapitre II

Extension du schisme dans plusieurs paroisses du canton.

Immédiatement après la mort de Bernard Souquière (1808), nous voyons en effet apparaître dans le canton de Montsalvy plusieurs prêtres réfractaires de l'Aveyron. Ils semblent venir continuer le ministère de ce dernier tout en fixant leur résidence dans l'Aveyron.

En 1809, le Préfet du Cantal signalait leur présence et les accusait de troubler la tranquillité publique « en entretenant un fanatisme absurde et dangereux parmi les paysans qui ne veulent pas reconnaître leur pasteur légitime ». Deux surtout déployaient un grand zèle : David, curé de St-Félix de Lunel, originaire d'Entraignes, et Garrigoux, natif de Sénéjac et curé de Muret. David était membre de cette société dite Ecclésiastique de Villecomtal, dont l'abbé Delhom était syndic. Cette société, nous l'avons déjà dit, réhabilitait les prêtres jureurs, avant le Concordat. Garrigoux, bien qu'anticoncordatiste, était l'ennemi juré de Delhom parce qu'il usait des pouvoirs généraux que lui avait donnés Seignelay Colbert.

M. G. Esquer, archiviste du Gouvernement général de l'Algérie, ancien archiviste du département du Cantal, rapporte les faits suivants dans l'Annuaire de la société amicale des originaires du canton de Montsalvy, année 1910 : « Ces deux prêtres allaient, vêtus en paysans, dans les maisons isolées des « communes de Ladinhac et de Cassaniouze, sur les bords du Lot, où il y a beaucoup de précipices. »

D'après un rapport adressé au Préfet, ils étaient escortés par des hommes armés qui faisaient sentinelle. En leur absence, ces prêtres dits juristes ou illuminés, étaient remplacés par les paysans eux-mêmes qui « faisaient les enterrements et les autres fonctions, employant de l'eau bénite d'avant la Révolution ». On disait qu'ils se rendaient à St-Flour à tour de rôle pour voir un autre insoumis, nommé Sagette, qui y était détenu.

Les poursuites ordonnées par le Préfet du Cantal ne donnèrent pas de résultats ; les deux prêtres qui trouvaient un asile assuré dans les bois et chez les habitants furent longtemps insaisissables.

« Ces prêtres fanatiques et illuminés ont été vigoureusement poursuivis, écrivait le Préfet le 4 mai 1811 ; l'un d'eux a été au moment d'être arrêté ». Il s'agit très probablement de David qu'un rapport de gendarmerie nous représente comme « détenu par un mal aux jambes considérable » et qui fut en effet arrêté au début de l'année 1812, dans le département de l'Aveyron. Il est probable que Garrigoux, rendu prudent par l'arrestation de son compagnon, dut se garder de paraître dans le canton de Montsalvy, ou s'il le fit, ce fut très secrètement, car sa présence n'y est signalée qu'à la fin de l'année 1815.

A la date du 3 novembre, le maire de Ladinhac écrit au Préfet du Cantal :

« Si toutes dissensions ont dû cesser à l'époque de la pacification générale, à bien plus forte raison auraient-elles dû se taire parmi les membres du clergé. La police, instruite dans le temps des agitations de ce parti (la Petite-Eglise), en avait rendu les chefs plus circonspects. Ils ne paraissaient que furtivement. Nous étions loin de penser qu'ils dussent reparaitre, lorsque nous avons appris l'arrivée du nommé Garrigoux, prêtre de l'Aveyron, qui a célébré



la fête de la Toussaint et celle des Morts, au lieu de Lascombes, de ma commune, avec toute la publicité et solennité que ses adhérents et ceux des communes voisines, à ce dessein assemblés, ont pu y mettre. Ses prêches ont été les mêmes, de violentes sorties contre nos pasteurs et leurs fauteurs, fortifiant de plus en plus ses auditeurs dans leurs opinions erronées.

Tant d'éclat a attiré l'attention de MM. nos prêtres, desservant et vicaire. Ce dernier s'est transporté dans la maison qu'occupait le sieur Garrigoux ; il lui a été facile de combattre les faux raisonnements de cet étranger, mais il ne put le ramener aux principes, et l'a quitté dans son obstination. M. le desservant a instruit du tout ses supérieurs ecclésiastiques. »

Ceux-ci, pas plus que le Préfet, n'étaient d'avis d'user de rigueur.

Le vicaire général de l'Evêque de St-Flour écrivait : « Nous sommes portés à croire que de simples menaces faites par l'autorité locale aux particuliers qui peuvent recevoir ces prêtres étrangers suffiront pour les éloigner de ce département ». De son côté, le Préfet répondait au vicaire de Ladinhac « que le prochain arrangement des affaires de l'Eglise devant mettre ces prêtres en harmonie avec le reste du clergé, il n'apparaît pas nécessaire d'user de rigueur envers eux ».

Cependant Garrigoux reparut à Ladinhac au mois de mars 1816, ce qui motiva entre le maire de cette commune et le Préfet du Cantal l'échange de lettres suivant :

« Le sieur Garrigoux, prêtre dissident, écrivait le premier, vient d'arriver dans le pays. Arrivé dès hier au matin, au lieu des Gribaldes, commune de Labesserette, extrême limite de la commune de Ladinhac, tous ses partisans se sont rendus ce matin audit lieu pour y assister aux sermons et offices religieux qui s'y célèbrent depuis hier matin sans interruption. Je puis d'autant assurer les faits ci-dessus, que c'est à ma porte qu'est le lieu de la réunion, et qu'en s'y rendant le public est obligé de passer sous mes croisées. »

De la réponse du Préfet, nous extrayons ce passage :

« Si MM. Les Curés des paroisses voisines ont su mériter la confiance de leurs paroissiens, comment l'autorité de leurs paroles ne retient-elle pas, ne fixe-t-elle pas auprès d'eux leur troupeau ? Pourquoi déserte-t-on les églises où il faut entendre la parole de Dieu, pour aller la recueillir d'une bouche étrangère ? Leur considération, leur honneur sont intéressés à ce que cette défection cesse tout d'abord et sans retour. »

A la même date, le maire de Cassaniouze écrivait au Préfet pour lui signaler l'importance des agissements des prêtres illuminés qui bénissent les mariages sans aucune formalité civile préalable et « compromettent ainsi l'état de leurs dupes ». Cette lettre est signée du nom de Pellamourgue de Cassaniouze ; il s'agit très certainement du fils aîné de l'émigré.

Cette réapparition de Garrigoux à la fin de 1815, et la publicité qu'il donnait à la célébration de ses offices s'expliquent par ce fait que le gouvernement impérial venait de faire place à l'ancienne monarchie. Garrigoux et ses partisans essayèrent de profiter des événements en adressant au Préfet du Cantal et au Roi lui-même un long mémoire dans lequel ils se représentaient comme les défenseurs fidèles et persécutés de l'état des choses antérieur à 1789.



Dans sa lettre d'envoi au Préfet, Garrigoux s'exprimait ainsi :

« Le sieur Antoine Garrigoux, prêtre, habitant de la ville de Rodez, département de l'Aveyron, a l'honneur de vous exposer que les fidèles royalistes de la paroisse de Cassaniouze, département du Cantal, usant par son ministère de la liberté de professer la religion et la foi des anciens évêques, le curé ci-devant napoléoniste et certains de son parti ont engagé le maire de cette commune à le faire arrêter. Leur difficulté principale roule sur la liberté que ce prêtre fidèle se donne de répéter les leçons des anciens évêques pour prêcher la pénitence chrétienne contre le schisme et en faveur de la réunion franche et légale avec le Roi. Il est d'ailleurs un prêtre pacifique aussi bien que fidèle, que les républicains firent arrêter il y a dix ans et conduire et détenir aux prisons de Rodez, et de là aux prisons d'Aurillac sans autre cause que la jalousie sur la discordance de l'opinion et de la religion. Vous êtes trop puissant et trop éclairé, Monsieur, pour ne pas concilier vos ménagements politiques avec la protection civile de la liberté des vrais royalistes pour les plus grands intérêts du Roi et de la chose publique. Le peuple serait d'ailleurs scandalisé de voir renaître le sceptre de fer et la persécution de l'Eglise, contre la constitution et la bonté paternelle de notre Roi. En conséquence, ledit Garrigoux, avec les susdits fidèles de Cassaniouze vous prie d'accueillir par avance leur justification, d'ordonner au maire de Cassaniouze de ne point procéder à aucune arrestation du dit Garrigoux jusqu'à ce que vous aurez vérifié les dénonces en entendant toutes parties et de donner cet ordre par écrit au pasteur de la présente pétition pour le remettre lui-même de suite à M. le vicaire de ladite commune. »

A cette lettre est joint un mémoire ayant pour titre : *« Justification devant M. Le Préfet et devant Sa Majesté Louis XVIII, d'un prêtre et d'un peuple constamment royalistes contre les prétentions et les menaces arbitraires d'un ci-devant napoléoniste.*

En voici les passages les plus caractéristiques :

« il s'agit d'un prêtre et d'un peuple, qui, en matière de foi et de religion, suivent et ont toujours suivi le corps des anciens évêques, qui n'ont jamais adhéré aux lois de la République ni au prétendu Concordat de Napoléon, surtout depuis sa désorganisation, et qui, en conséquence, ne sont pas de la communion des évêques et des prêtres ci-devant napoléonistes, quoique paraissant royalistes actuels, jusqu'à ce que, par leur rétractation formelle et leur pénitence suivant les formes canoniques, ils se seront religieusement et sincèrement aussi bien que civilement ou extérieurement réconciliés et réunis avec le Saint-Siège, avec les anciens Evêques et avec le Roi... »

Il est donc de l'intérêt et du devoir le plus urgent du prince, aussi bien que de l'Eglise, de tenir la main aux ouvriers de l'Evangile pour produire cette réconciliation religieuse des prêtres avec le roi ou bien pour convertir le peuple à l'amour sincère et constant du roi pour la régénération de la Chose publique.

« le ménagement du préjugé dévastateur de la Liberté révolutionnaire paraît se trouver actuellement dans la protection civile du libre exercice de tous les partis dans l'ordre spirituel de l'opinion et de la profession religieuse, sans rien toucher à l'ordre civil et excluant toute voie de fait, toute violence politique.

« Et l'honneur, le triomphe même complet du gouvernement légitime, dans l'état actuel des choses, paraît consister en ce que pas un seul parti n'ait point lieu d'être mécontent du gouvernement, quant à la tolérance politique de l'ordre spirituel (quoique extérieur) de chaque religion.

« On demande que cette liberté ou cette tolérance soit protégée au nom de la constitution du Roi, eu égard à la force des circonstances et pour le désespoir des ennemis de l'Etat,



jusqu'à ce que le retour absolu des principes et les nouvelles dispositions des Evêques et du Roi auront invité tous les partis à se réunir dans les églises, sous un seul et même pasteur...

« Il est d'ailleurs de l'intérêt du Roi de se faire respecter par tous les partis, de n'avoir aucun ennemi dans son royaume et d'avoir pour lui tous les amis que le tyran n'a pu obtenir. La liberté politique et égale de tous les partis, dans le moment actuel, peut seule lui garantir cet avantage devant tout son peuple...

« Et si par l'ascendant de la foi ancienne mise en libre activité, le Roi parvient à faire déployer dans tout son peuple les germes fertiles de l'ancienne piété et loyauté françaises, son règne se trouvera replacé sur ses antiques bases, et l'exécution de sa loi n'exigera plus aucun ménagement de circonstance et ne souffrira plus d'irrégularité.

« Le curé ci-devant napoléoniste se plaint que le prêtre fidèle, ministre des anciens Evêques, méconnaît sa communion et sa juridiction ; il l'accuse en cela d'être réfractaire et perturbateur contre l'exemple du Roi et contre l'ordre public.

« On répond : 1° Que le parti napoléoniste s'est mis lui-même sous la loi de l'excommunication et de la déposition par le propre fait de sa main et de sa foi données au tyran hérésiarque contre l'Eglise catholique et contre le Roi et il y reste le droit jusqu'à l'époque de sa réconciliation et de sa réintégration par le Saint-Siège, et par les Evêques ou par leurs délégués ; 2° La loi de l'Eglise qui l'exclut de sa communion et le prive de sa juridiction ne peut être soumise sous aucun rapport à l'autorité et au prétendu exemple du Roi...

« Le curé ci-devant napoléoniste reproche au prêtre fidèle qu'il exerce le saint ministère sans approbation et dans les paroisses et les diocèses qui ne sont pas de sa circonscription. – Il répond :

« 1° Qu'il a l'approbation extraordinaire de Pie VIII et des anciens évêques pour toutes les paroisses et les diocèses de l'Eglise persécutée jusqu'à la fin de la persécution et jusqu'au retour des supérieurs légitimes. A cet égard, les ci-devant soumissionnaires sont dépositaires, aussi bien que les insoumis, des lettres imprimées de Pie VI et de la publication faite par les grands vicaires des ordres de l'Evêque en conséquence de ceux de Pie VI et les permissions obtenues du Saint-Siège par les Evêques en général pour permettre aux prêtres étrangers de fonctionner dans leur propre diocèse, eu égard à la nécessité résultante de la Révolution.

« 2° Il peut d'ailleurs exercer le saint ministère dans l'état actuel des choses, sans approbation explicite des supérieurs, par la seule autorité que lui donne le droit divin de l'obéissance due à Jésus-Christ envers son institution et son commandement absolu de la perpétuité du saint ministère, et il peut l'exercer au delà de la forme circonscriptive ordinaire par l'autorité que lui donne le droit divin de la charité ou de la nécessité pour le salut des âmes et des peuples à cause du besoin des fidèles délaissés dans les lieux des différentes circonscriptions résultant de l'absence du propre pasteur ou de la déchéance de la catholicité.

« Le curé ci-devant napoléoniste insiste encore ; il reproche au prêtre royaliste qu'il vient faire des fonctions dans la paroisse.

« On répond : 1° Que ce n'est pas là sa paroisse, parce que ce ne sont pas là ses paroissiens, ils ne veulent pas l'être, et ils ont droit de ne pas vouloir l'être, non seulement par le fait de sa déchéance de la juridiction de l'Eglise résultant de son schisme soutenu, et de là, par sa déposition de droit, mais encore par l'abdication qu'il a faite lui-même de sa



juridiction sur eux et de son droit de paroisse en embrassant la loi de la liberté révolutionnaire et en leur consentant, leur cédant par cela même le droit de se choisir une religion différente et de se soustraire à sa juridiction. – 2° Il est donc évident qu'il n'a d'autres paroisses que les justiciables volontaires de la communion des Evêques ci-devant républicains et napoléonistes qui en restent justiciables canoniques des anciens Evêques, et paroissiens de leurs délégués sous l'empire de l'Eglise et du Roi.

« 3° Il est d'ailleurs également ridicule et insensé de leur part de prétendre juridiction sur le territoire de leurs anciens paroissiens restés fidèles à l'Eglise et au Roi, dans le temps qu'eux-mêmes, en soumettant les principes du christianisme aux principes antichrétiens de la philosophie républicaine, ont déserté par cela même la paroisse des fidèles en changeant le fond de leur religion qui est la profession intègre de la foi, et en perdant par ce fait la substance de leur constitution paroissiale, de manière à n'en retenir que les emblèmes et les apparences.

« Enfin le curé ci-devant napoléoniste fait un crime au prêtre fidèle délégué des anciens Evêques : 1° d'exercer sa religion publiquement, en dehors des édifices ; 2° de se permettre certaines dérogations à l'usage ordinaire de l'Eglise des anciens Evêques, quant à la forme de la publication religieuse des bans du mariage.

On répond :

1° que la liberté de professer la religion qu'on a choisie appartient à tous les citoyens et à chacun des citoyens, de droit et sans restriction (selon la constitution du Roi), et par conséquent soit dans les édifices de leurs maisons, soit dans l'enceinte extérieure de leur territoire ;

2° la liberté des fidèles royalistes ne saurait être moindre à cet égard que celle des protestants, parce que la constitution royale assure à chacun la liberté de professer sa religion sans restriction aux religions déjà autorisées par Napoléon. Il est d'ailleurs bien singulier, de la part des prêtres ci-devant républicains, de se jalouser contre les fidèles de ce qu'ils se contentent et se servent de leurs propriétés domestiques pour honorer leur religion et faire leur salut dans le temps qu'ils ont eux-mêmes placé sous la rapine du tyran hérésiarque (ou consenti à la loi de cette rapine) les temples consacrés par les anciens Evêques, et que, en continuant à souiller ces lieux ci-devant sacrés par leur persévérance obstinée dans la volonté et dans le lieu contracté du schisme (puisqu'ils refusent de faire l'acte de repentir et de rétractation nécessaire pour leur réconciliation), ils forcent par cela même les fidèles de s'en tenir constamment éloignés et d'en être privés ;

3° les fidèles disciples des anciens Evêques et du Roi ne s'informent point par quelle cérémonie religieuse le curé ci-devant napoléoniste célèbre ses mariages. Le gouvernement lui-même du Roi ne prétend point s'immiscer dans l'ordre purement religieux des mariages. Quel droit peut donc avoir le curé au tribunal de la liberté commune donnée aujourd'hui par le Roi, pour s'élever avec violence contre les dispenses de la forme ordinaire dont use le prêtre fidèle, en vertu des pouvoirs reçus des anciens Evêques et du Saint-Siège, quant à la publication des bans faite dans l'assemblée religieuse, surtout lorsque les dispenses se trouvent nécessitées par les circonstances ?

Fait ce 23 avril 1816.

GARRIGOUX, prêtre,
habitant de Rodez. »



M. Esquer ajoute en terminant : « Ce verbeux manifeste ne me paraît pas avoir eu l'effet qu'en attendait l'auteur. Passé l'année 1816, nous ne trouvons d'autre trace de Garrigoux et des illuminés que l'arrestation de l'un d'eux, nommé Barbaute, prêtre de la commune de Monredon, qui eut lieu à Cassaniouze le 16 mai 1817. »

On ne croit pas, en effet, que Garrigoux, après cette date, soit revenu dans le pays. Il devait avoir un certain âge et ce ministère ambulante était au-dessus de ses forces. Du reste, l'abbé Delhom, dans une lettre à l'abbé Régis au commencement de l'année 1824, donne l'abbé Garrigoux comme perdu au cours d'une grave maladie.

Mais si l'abbé Garrigoux ne revint plus à Cassaniouze, il n'en fut pas de même de l'abbé Delhom.

Les lettres suivantes, tirées de ses manuscrits que j'ai découverts à la Bécarie, prouvent qu'ils conserva toujours des relations avec les fidèles de Cassaniouze et vint exercer parmi eux son ministère.

Voici ce qu'on trouve dans ses registres contenant le duplicata des lettres et des écrits de l'année 1820 :

« Aux catholiques de Cassaniouze, diocèse de Saint-Flour.

« Depuis bien du temps vous avez été les témoins de mon amour et de mon zèle pour vos âmes ; et vous avez vu de vos propres yeux si je désirais, cette année, vous faire faire vos Pâques. Trois fois je l'ai entrepris, et trois fois mon désir, mon zèle, ma volonté ont été paralysés. Je dois en chercher la cause. Le devoir du saint ministère l'exige. Ce n'est point dans votre bonne volonté, ni dans la mienne non plus que je vais la découvrir, mais dans le démon qui fait tous ses efforts pour nous ravir le fruit de notre persévérance. Peut-être aussi que Dieu, à cause de l'indifférence pour la religion ou le salut de leur âme dans quelques-uns, quoique le nombre n'en soit pas grand, l'a voulu ainsi pour réveiller notre foi et faire apprécier un peu plus ses grâces.

« Enfants de la foi, braves catholiques de Cassaniouze, je vous promets avec l'aide de Dieu de vous faire faire vos Pâques à tous, cette année, infirmes ou bien portants, et je vous le ferai faire avec cette confiance que ce seront les dernières que vous ferez hors la paroisse, tant ai-je raison d'être convaincu que l'année prochaine le culte de Napoléon aura disparu.

« Mais je dois vous avertir que vous devez vous aider de votre côté, comme je le fais du mien. Si ma santé totalement délabrée ne me permet pas, dans cette époque, le voyage chez vous, ceux d'entre vous qui le pouvez devez à la religion le sacrifice de vous-mêmes de venir chercher Jésus-Christ sur l'autel où, dans sa miséricorde, il daigne encore reposer pour vous.

« L'allégation d'un voyage trop long ou de quelques légères infirmités recèlerait en vous une foi presque éteinte avec laquelle vous seriez assurés de faire mal vos Pâques qu'on porterait chez vous et que vous auriez l'air de recevoir comme sans foi, sans joie, froidement par occasion, permettant que Dieu et l'Eglise fissent tous les sacrifices et refusant de votre côté d'en faire aucun, et alors votre foi ne serait qu'une foi de calcul, lorsqu'il s'agit de toute nécessité que ces Pâques de 1820 servent de pierre de touche pour discerner les vrais soldats de Jésus-Christ d'avec les combattants pour le diable, et pour manifester à la fois ceux qui avec la grâce de Dieu veulent persévérer jusqu'à la fin, et ceux qui, au moment de la victoire, veulent être assez lâches et ennemis d'eux-mêmes pour consentir à se ranger sous les bannières du démon et devenir ses serviteurs. Quoi ! pour vos intérêts particuliers, vous courez aux foires, aux marchés, quelquefois plus loin qu'ici, et souvent plus d'une fois l'an, ne fût-ce que pour acheter un porc ou une chèvre ? Quoi ! pour délivrer vos corps d'une



maladie chronique ou d'une infirmité menaçante, vous courez aux médecins que vous croyez capables de vous guérir ou de vous soulager, et fussiez-vous incapables de faire le voyage, vous mettez tout en œuvre pour vous y faire transporter ; et pour vos intérêts éternels, pour le salut de votre âme, vous calculeriez avec Dieu et sur le temps qu'il vous donne uniquement pour la sauver et les moyens qu'il vous offre pour vous aider... Quelqu'un d'entre vous voudra-t-il laisser dire sa honte, après avoir persévéré jusqu'ici, que de plus loin que lui, il y en a qui ne sont pas à faire les Pâques cette année, et que d'autres rien ne les arrêtera.

« J'ai bien regretté, je vous l'assure (et je n'ai pas été le gagnant), de n'avoir pu les faire faire à ceux d'entre vous dont je me suis complu d'admirer en secret le sacrifice du voyage. Mais si Dieu en exige un autre, pourriez-vous, voudriez-vous le lui refuser ? et en le lui refusant, pour qui travaillerez-vous enfin ? Pour la cause du démon qui ne travaille pour vous que pour vous faire prendre place avec lui dans l'enfer et vous faire participer aux malédictions de Dieu que vos péchés trop multipliés, hélas ! ne provoquent que trop et qui vont éclater de jour à autre d'une manière si inouïe qu'il est impossible à l'homme de s'en former une idée !

« Non, non : il n'en sera pas ainsi. J'ai cette estime de vous tous qu'il n'y en aura aucun qui ne se hâte de profiter de la grâce de Pâques et ne se fasse honneur d'avoir fait son devoir de chrétien. Et qui peut dire que ces Pâques ne seront pas les dernières de sa vie ?... Mais qui, parmi vous, voudrait s'afficher, en hésitant seulement, vouloir devenir les victimes de l'orgueil, de la révolte, de l'impureté, de l'avarice, de l'impiété, ces quatre vices monstrueux qu'aujourd'hui le démon fait marcher d'ordinaire ensemble pour son service ?

« Quant aux infirmes ou malades, j'espère que Dieu m'accordera la grâce de venir faire faire leurs Pâques chez eux. Il suffit qu'il daigne rétablir ma santé. Quant aux autres, je leur rappelle l'exemple que leur a laissé Marie Magne, du Murgat, octogénaire, et qui a fait la mort d'une sainte.

« Courage, mes fidèles ! Enfants choisis du Seigneur ; méritez ici et rendez-vous dignes d'avoir un ministre fidèle à Jésus-Christ pour vous assister à l'heure de votre mort et comptez, je vous en prie, sur ma charité pour vous tous et pour mon zèle à toute épreuve pour le salut de vos âmes.

A Taulan de Sénépjac, ce 12 avril 1820.

DELHOM, vic. Rég.

Les habitants du sud de la commune ne manquent pas de répondre à l'appel pressant de l'abbé Delhom. Ils se rendaient nombreux à Villecomtal pour trouver *leurs prêtres*. Ils entendaient leur messe, se confessaient, communiaient, faisaient communier et baptiser leurs enfants et renouvelaient leur provision d'eau bénite. Ils revenaient enthousiasmés, mais tout à fait indisposés contre le curé concordataire de leur paroisse et cherchaient à lui nuire ou à lui jouer quelque vilain tour. On rapporte qu'un jour, les plus exaltés d'entre eux saccagèrent pendant la nuit le jardin de M. le curé Pons, premier curé concordataire de Cassaniouze.

Si les prêtres de la paroisse se défendent ou déploient trop de zèle pour ramener dans le giron de l'Eglise ces pauvres égarés, l'abbé Delhom ne manque pas de leur écrire des



insultes. On peut en juger par la lettre suivante envoyée en 1822 à « M. Brussol, vicaire de Cassaniouze » et qu'il appelle secondaire :

« Monsieur,

« J'ai reçu le 24 juin, l'honneur de la vôtre. Qui la lira ne peut que trouver à pleins yeux cette confiance en celui qui vous a chargé de m'écrire, qu'un zèle d'énergumène, dont par parenthèse les catholiques de Cassaniouze se plaignent, que vous exercez injustement contre eux. Oui, et j'en appellerais au plus impartial : votre lettre ne décèle pas ces vertus ecclésiastiques qui forment un ministre des autels. Elle réduit plutôt votre ministère et le ministère de votre culte constitutionnel napoléonisé, à sa juste valeur. J'ai connu M. Pons, votre succursal. Je serais fâché, par l'intérêt que je lui porte, de le connaître sous les nuances avec lesquelles vous prétendez figurer dans vos commencements. A quoi, en effet, se réduit votre zèle dans votre ministère, hormis à vexer, persécuter ou désoler les enfants de la foi, qui étaient catholiques avant que vous vous enrôliez dans la secte que vous propagez, j'aime à le croire, sans en connaître ni les vices, ni les erreurs, eussiez-vous lu comme vous me l'écrivez, les statuts de tous les diocèses. »

d'autres fois, l'abbé Delhom apprenant la défection d'un de ses fidèles, se croit obligé de lui faire entendre ses reproches sanglants, comme cela arrive pour un membre de la famille Faven, du village de Laveissière. Cette lettre est du milieu de l'année 1824.

« A M. Louis Faven, du village de Laveissière, paroisse de Cassaniouze.

« vous l'avez donc fait, ce sanglant affront à l'Eglise, mon cher Faven, en la désertant pour prendre place ouverte à tout venant, chez un autel acéphale et taré du vice d'intrusion. Vous l'avez attristée par la perte de votre âme ; mais vous n'avez pu l'attrister sans un grand scandale et un grand tort aux fidèles qui se complaisaient et se soutenaient peut-être par votre édification dans la foi et l'unité catholiques.

« Et ce qui me fait trembler pour votre âme, c'est d'avoir pris prétexte sur des sottises du démon colportées dans vos cantons...

« Si je pouvais m'en consoler pour vous, c'est que ce n'est ni au défaut d'instruction ni d'amitié sincère, ni de confiance particulière de ma part envers tous les catholiques de Cassaniouze et particulièrement envers vous.

« Il ne me reste qu'à prier Dieu qu'il ne venge sa cause sur vous qui avez grandement reçu de lui et lui demander votre retour, je m'estimerai heureux de pouvoir l'obtenir. »

Quand l'abbé Delhom apprend qu'un de ses fidèles est très malade, s'il se voit dans l'impossibilité de lui porter les derniers sacrements, il lui écrit pour le rassurer, pour lui apprendre à mourir sans prêtre plutôt que de recourir au ministère du prêtre concordataire. En cela, l'abbé Delhom est plus sévère que quelques-uns de ses collègues qui enseignaient aux fidèles de la « Petite Eglise » que, dans un cas de nécessité, ils pouvaient demander à recevoir seulement le sacrement de pénitence des mains d'un prêtre concordataire.



Voici un spécimen de lettre qu'il dut envoyer aussi aux fidèles de Cassaniouze quand le cas se présenta :

« A Bernard Bessière de Bouillac, malade.

« Le salut fait pendant la vie, que doit-on craindre à la mort ? Ne craignez donc pas, mon cher Bernard Bessière, vous avez vécu en bon chrétien et en chrétien exemplaire. Dieu n'a pas besoin du ministère des prêtres pour vous pardonner à votre heure dernière. Pour vous, tranquillisez-vous dans le moment terrible, à la vérité, à qui a méconnu Dieu pendant la vie, mais si consolant à quiconque l'a servi. Je dois vous rappeler que vous ne serez pas le premier catholique de cette révolution, mort sans sacrements, si je ne puis venir, et qui, faute de sacrements, ne vont pas moins au ciel. Ici, vous devez, ce me semble, servir d'exemple, si Dieu vous appelle bientôt, au lieu de vous laisser abattre, cela doit vous encourager. Le désir de recevoir les sacrements des mourants fondé sur la contrition de vos péchés, c'est-à-dire marri d'avoir offensé Dieu uniquement parce qu'il est bon et aimable et ne méritait pas d'avoir été outragé par les péchés que vous auriez pu commettre, c'est assez de votre part pour vous trouver justifié auprès de lui. D'après sa parole, Dieu n'en exigera pas davantage, ni en conséquence ne vous refusera le ciel.

Je suis malade depuis le jour de Notre-Dame (15 août). Les remèdes ne m'ont pas réussi encore ; il m'est impossible encore de vous assister si vos jours se terminent bientôt ; et je pleure à chaudes larmes de ne pouvoir venir. Je prierai Dieu pour vous, je vous recommanderai à la Sainte Vierge, et demain à six heures du soir, j'essayerai de vous *appliquer* ou vous rendre participant de l'indulgence plénière accordée par Pie VI à tout catholique mourant dans la révolution.

Armez-vous d'un crucifix d'une main et d'un chapelet de l'autre. Au seul aspect de cette armure, le démon, fût-il plus terrible, n'osera approcher pas plus que du sanctuaire de l'autel où repose le Tabernacle ; et le chrétien catholique n'est-il pas un sanctuaire de la divinité ? Ayez bon courage d'accepter la mort, si Dieu vous l'envoie en expiation de vos péchés et en union de la mort de Jésus-Christ pour vous, et soyez assuré que les grâces d'une bonne et sainte mort ne vous manqueront pas. Si le bon Dieu veut me retirer de ce monde, soit de ma maladie, soit dans ces époques, je mettrai devant mes yeux, puisque je suis logé à la même enseigne, le crucifix et le chapelet.

Pour plus sûre et infaillible précaution, jetez-vous avec confiance entre les bras de la Sainte-Vierge. Entre ses bras, personne n'a péri, comment péririez-vous ?... Mes fidèles et moi la prieront pour vous. Pourrait-on croire que vous ayant obtenu la grâce de la persévérance, elle ne vous abandonne, et Dieu vous traite selon sa justice ? Non, non, mettez votre confiance en Marie qui vous obtiendra celle du bon *Jésus*.

Il n'est pas besoin de vous recommander de ne pas permettre qu'on vous parle un seul instant de ces soutanes du culte de Napoléon ; ce culte qui ne sera jamais la religion catholique n'a d'autre pouvoir que d'envoyer en enfer ; et faisant cette profession avant de mourir, vous n'éprouviez pas, je puis vous le dire ici, les épreuves de la tentation du démon, ou même la crainte du jugement de Dieu. S'il m'était possible la semaine prochaine, c'est-à-dire si je pouvais aller mieux, je tâcherai de venir. Je vous laisse pour aller prier *Jésus et Marie* pour vous.

Taulan de Sénépjac, 26 août 1821.

DELHOM, Vic. Rég
des catholiques de Sénépjac et de Muret



Quelle mentalité ! Quelle aberration ! Ce malheureux abbé ose dire à son malade, pour l'empêcher de recourir à un prêtre concordataire, que la Révolution dure encore et qu'il doit mourir sans sacrements, alors qu'en 1821 la France est en pleine monarchie, et qui plus est, c'est la monarchie des Bourbons si chère à la « Petite Eglise ».

Lui seul, Delhom, perdu dans le Rouergue, en révolte contre ses supérieurs ecclésiastiques, représente l'Eglise catholique et peut administrer valablement les sacrements ! Les prêtres concordataires qui obéissent au Pape ne sont que des schismatiques et bons à conduire les âmes en enfer !

Se peut-il que l'orgueil aveugle à ce point les esprits souvent les mieux doués !

Cet aveuglement va même jusqu'à lui faire inventer, pour le service de la cause, la confession spirituelle. Voici la formule qu'il envoyait à ses fidèles de Cassaniouze et d'ailleurs :

« La confession spirituelle doit être précédée par des actes de foi, d'espérance, de charité et contrition parfaite avec intention de recourir à un prêtre (*de la Petite-Eglise*) si l'on en a l'occasion.

Je me confesse à vous, divin Jésus, Souverain prêtre, de tous les péchés que j'ai commis en toute ma vie. *N. N.* tels que vous les connaissez. J'en ai un très grand regret et égard à mon amour que vous avez pour moi, et je voudrais de tout mon cœur ne vous avoir jamais offensé ; pardonnez-moi, je vous en conjure, ô Dieu de miséricorde, daignez m'absoudre, puisqu'il n'appartient qu'à vous, mon Sauveur, de remettre les péchés et sauver les âmes. »

Pour maintenir ses fidèles dans la bonne voie ou faire des prosélytes, il inonde le pays de tracts qu'il imprime lui-même, à Sénépjac. Ce sont le plus souvent de longues thèses dans lesquelles la vérité se trouve mêlée à l'erreur, la politique à la religion, l'on peut en juger par le spécimen suivant :



"Sous les auspices de la Protectrice et Patronne du Royaume, la Reine du Ciel et de la Terre, conçue sans péché."

THESE
SUR LA DEVISE DE LA FRANCE

DIEU ET LE ROI OU LE TRONE ET L'AUTEL,

"Dédié à la devise de la ville de Rodez, *Fidelis Deo Regique* (Fidèle à Dieu et au Roi) en 4 paragraphes.

Paragraphe 1er.

" 1°. La révolution française n'est autre chose qu'une guerre permise à l'enfer contre le ciel, à dessein de punir les hommes de ce monde, pour leur éviter les supplices éternels dans l'autre; et Satan ayant reçu le pouvoir de se déchaîner contre les plus nobles créatures de Dieu, contre Dieu lui-même, ne pouvait mieux s'y prendre qu'en vomissant l'*incrédulité* sur la terre, et notamment sur la France, comme le royaume qui conserva jusques ici avec le plus d'éclat, la foi dans toute son intégrité, afin d'attaquer, et essayer de détruire le chef-d'œuvre du Tout-puissant en faveur des hommes : *la religion divine*.

" 2°. Cette Incrédulité n'est rien moins qu'effaré d'un vrai, mais fin paganisme qui a pour idole le **SALIGIA** ou *Saligip*⁴, et celui-ci n'appréhende ou n'est effaré d'aucun crime, pas même du régicide.

" 3°. Ce *Siligia* ou *Saligip* s'est masqué du nom spécieux de *philosophie moderne* ou *philosophie du 18° siècle* : ses adeptes de *philosophes* ; lorsqu'il n'a pu parler qu'en sophismes et ceux-ci n'ont pu répondre qu'en sophistes. On ne peut donc voir ici qu'in *philosophisme* et des *philosophistes* ; toute autre dénomination est corréée ou usurpation, flatterie ou corruption du langage.

" 4°. Le *philosophisme* qui a le démon pour auteur, pour s'établir, a mis en

avant deux de ses génies *philosophistiques*, c'est-à-dire monstrueux et anarchiques, soit comme cheville ouvrière, soit pour servir d'appât: *la liberté et l'égalité* pour les apporter directement contre *Dieu et le Roi* : l'une pour donner l'essor aux passions les plus criminelles, l'autre pour jouir de l'impunité du crime; cela pour s'arroger le *droit* de suivre ses passions jusqu'à l'excès, celle-ci pour s'imposer le *devoir* de secouer le joug de toute autorité quelconque: toutes les deux dirigées contre toute société et contre toute religion, qui ne peuvent exister l'une sans l'autre. De la spécialement en France : l'*égalité* contre le *Trône* ; la liberté contre l'*Autel*.

"5°. Le philosophisme ainsi *établi* ou *constitué* par le démon, afin de détruire l'œuvre de Dieu, devra nécessairement *constituer*, pour pouvoir empirer; il *constituera* donc, de la chaumière et du dernier croyant jusqu'au *Trône* et à l'*Autel*, tout ce qu'il pourra mettre sous la

⁴ Des lettres initiales des sept péchés capitaux nommés en latin, est formé le nom monstrueux de S A L I G I A : Superbia - Avaritia – Luxuria – Invidia – Gula – Ira – Acedia ou SALIGIAP - Pigritia



main; et pour son empire, il ne souffrira, autant qu'il le pourra, que l'existence de ce qu'il aura *constitué*, de là le *constitutionalisme*.

"6°. Pour montrer ses titres, le *constitutionalisme* met en avant *la souveraineté du peuple* en droit de *constituer* ; comme si dans cette maxime paradoxale, on pouvait concevoir le peuple *souverain* à la fois et le peuple *sujet*, se commandant et s'obéissant au même instant; mais maxime qui donne Dieu étranger aux hommes, et les hommes indépendants de Dieu.

" 7°. Pour corroborer ces apophtegmes infernaux, et faire perdre en même temps jusqu'à l'idée de la révolution, le philosophisme nuancera le tout du *libéralisme* ou idées *libérales*.

" 8°. L'égalité, forcée de disparaître à l'aspect du *Trône* légitime émané de Dieu, le *philosophisme* ne désespérera pas de mettre en jeu au moins la *liberté* contre le chef-d'œuvre de la divinité envers les hommes: la *religion* du *Trône* et de l'*Autel*, qui, sans la religion, ne seraient et rien de plus, que deux colosses inanimés, plus ou moins appréciés et respectés, et dont l'origine et l'existence dépendraient de la main de l'homme. Telle cette superbe statue équestre d'Henri IV à Paris.

Paragraphe II.

" C'est cette illusion, et la plus grossière des illusions de croire que le *Trône* légitime que dans sa miséricorde, Dieu a daigné nous rendre puisse subsister avec la *liberté philosophique* fût-il même étayé du culte aujourd'hui national, esclave par son établissement, indifférent par sa doctrine, plus que dangereux par ses momeries à tout *Trône* quelconque, même celui qui le salarie."

Paragraphe III.

" Ce culte national dit de l'*aigle* ou de *Napoléon*, constitué en 1791, policé en 1795, organisé en 1802, restauré enfin provisoirement en 1819, tout présenté qu'il est aujourd'hui sous les nuances du catholicisme; bien loin d'être cette *religion divine* qui sert de base et d'affermissement aux *Trône* et aux *Autels*, et sans laquelle point de paix ni de bonheur parmi les hommes; ce culte de l'aigle, dis-je, n'est rien moins qu'un vrai *antichristianisme*, c'est-à-dire tout opposé à la religion de J.C, en ce qu'il est posté pour la détruire et conduire à l'apostasie; et par conséquent essentiellement destructeur de la religion du *Trône* et de l'*Autel*, où l'on chercherait en vain *Dieu* et le *Roi* émané de Dieu."

Paragraphe IV.

" L'incrédulité tenant la France captive et submergée dans les eaux amères des

crimes de toute espèce, et abîmée par toute sorte de malheurs, il n'y a que la religion, la seule divine, c'est-à-dire la catholique (la seule antagoniste de la *liberté philosophique*), qui puisse la retirer de ce chaos d'erreurs et d'horreurs, et servir de digue à ce torrent de malheurs et de crimes qui font dévorer et détruire les Français entre eux. Il n'y a que la mauvaise foi du philosophisme qui pourrait peut-être oser demander les preuves de chaque paragraphe de cette thèse. S'il le fallait, on les lui porterait jusqu'à la démonstration la plus



rigoureuse. On a pensé qu'ici la position de la thèse suffisait. En la prouvant, c'eut été, ce semble, insulter au sort de la malheureuse France et des infortunés Français. Plus sommes nous à plaindre d'avoir bu à la coupe de l'incrédulité, et moins avons-nous droit à l'insulte, mais bien à la commisération. C'est le démon, auteur de tous nos malheurs, qui doit être insulté et maudit. Mais quel plus grand malheur que d'avoir pris part à la révolte de Satan et épousé son parti contre le ciel !

" Après tout, la France sans Dieu ou sans les enseignes du démon, que peut-elle pour elle ou contre Dieu, hormis d'être tout à fait livrée à la colère et la vengeance divines ? Car enfin, que signifient tant et tant de crimes tous les jours si multipliés ?..... Tant de malheurs si communs de nos jours et qui vont sans cesse croissant ?.....Tant d'ordinaire subites, ou toujours assistées de quelque catastrophe terrible ?..... Tant de suicides, de meurtres, d'assassinats, journaliers qui, planant aujourd'hui sur le sol français, n'épargnent le pur et auguste sang du *Trône*, ni ne respectent le sang consacré à l'*Autel*, et qui à tout instant font trembler le pauvre comme le riche jusque dans leurs foyers, etc., etc., etc. ? Et qui pourrait ne pas voir ici un Dieu irrité se vengeant de la France en la livrant ainsi au démon !

" O France, ma patrie ! O France encore chérie du ciel ! Non, non : il n'en sera pas ainsi. Du haut des cieus, ta Protectrice spéciale, ta Patronne a jeté sur toi un regard de compassion.

"Si dans sa vengeance, Dieu t'a livré pour un temps aux excès de toute sorte de malheurs, c'était pour te punir de l'abus que tu faisais du plus précieux de ses dons, de la plus grande de ses grâces : *la religion*. S'il t'a laissé vautrer, pour un temps, dans la fange du crime, c'est pour te faire sentir le prix de cette inestimable faveur, forcer ta reconnaissance, et t'obliger de dire un jour que tu ne devais tes crimes aussi énormes que multipliés qu'à l'absence de la *religion*.

" Par un élan (et sans doute le dernier pour nous) de sa clémence maternelle, la divine Marie s'est jetée entre son fils et toi pour forcer Dieu, dans *sa colère, de se ressouvenir de ses miséricordes infinies*.

" Quel tour, ô France malheureuse! Quel autre tour plus digne du démon avait à te jouer le philosophisme, que de paralyser dans ton sein, afin d'étouffer dans toi et par toi ton amour éperdu pour ton *trône* et ton *autel légitimes*, pour t'idolâtrer d'un *trône impérial* que dans sa colère le ciel permit contre toi, et d'un *autel Napoléon* qu'il ne saurait légitimer comme étant l'œuvre de Satan.

" Mais le trône et l'autel légitimes de France, la Mère du Sauveur des hommes n'avait-elle pas daigné les prendre sous sa protection particulière ? A-t-elle pu oublier que ce royaume était le fils aîné de l'église uniquement confié à elle par le Rédempteur? *Mulier, ecce filius tuus*. Et en suprême, mais unique médiatrice détourner sa face de ces sanglants outrages, de cette noire ingratitude, dont l'antichristianisme, fruit de l'incrédulité, t'aurait rendu coupable envers J.C., à qui *tout pouvoir a été donné dans le ciel et sur la terre*, et au nom de qui *tout genou a à fléchir* ?

" Et remarque bien, ô France philosophistisée! Comme sous les yeux de l'univers, et au milieu de toi, Marie a soutenu secrètement, et soutien toujours, mais d'une manière visible, son œuvre de protection, malgré l'astuce, et à travers la rage de l'ennemi du genre humain, qui, par son intercession, ne doit aller que jusque-là.

"Parmi les plus marquantes époques de la révolution contre le Trône et l'Autel légitimes, pourquoi ne pas en remarquer encore quatre des plus mémorables: le tricolore qui en fut le



premier signal⁵, le 15 Août, jour de l'Assomption⁶, la suppression des fêtes de la sainte Vierge⁷, comme autant de traits lancés contre la *Reine de l'Univers*, pour qu'en les pardonnant en Mère de miséricorde, elle eût plus de confiance d'obtenir ici pour nous grâce et pardon de la part du Sauveur des hommes?..... Et la délivrance inopinée de Pie VII dans ses fers, à Fontainebleau, arrivée le 1^{er} Avril 1814, jour de N-D de Compassion ou des Sept-Douleurs, prédite par lui-même, dit-on, pour ce jour-là, n'annoncerait-elle pas assez l'office de médiatrice que Marie a négocié pour toi auprès de *Jésus* son fils ?..... Et que te faudrait-il de plus, ô France égarée ! pour te faire ouvrir enfin les yeux sous ses hospices ?

"Eh bien! Dieu l'a déjà dit par Marie. J.C. pardonne uniquement par Marie. J'en jure par elle-même, et la conservation de nos maîtres dans la foi, Noss, les Evêques exilés, n'en resta-t-il qu'un seul fidèle à la mission et à la doctrine divines, est un solide garant de ce serment. Ils sont les seuls capables, ô France coupable! De te réconcilier avec le Rédempteur de hommes, et ce n'est que par eux que les portes des bénédictions célestes puissent t'être ouvertent.

O Evêque de Blois! ô vous ses dignes collègues! Sans les mérites auprès de Dieu votre triple ostracisme; sans vos bras sans cesse levés vers le ciel pour nous; sans votre confiance spéciale en la *Reine des Apôtres*, qu'allait devenir la France ? Le moment de la victoire sur le démon est arrivé. Elle est déjà entre les mains de la divine Marie. a elle seule doit en revenir et l'honneur et la gloire; mais il appartient à la légitimité de votre apostolat d'enchaîner le démon qui tient le *Trône* et l'*Autel* comme ensevelis sous les décombres du philo-sophisme, afin de s'assurer la ruine et de la France et des Français.

"*Dieu et le Roi*, et tout sera sauvé.

"Vierge sainte! Que les SS. Pères des yeux de la foi ont cru entrevoir dans cette nuée qui, à la prière du prophète Elie, devait redonner la pluie sur la terre, après *trois ans et demi* de sécheresse, daignez vous hâter d'obtenir à la France un sacerdoce qui la conduise à vous, c'est-à-dire un clergé dont l'esprit soit un peu plus à *Jésus crucifié* et le cœur beaucoup moins au *monde séducteur*, et la paix renaîtra sur le champ *aux hommes de bonne volonté*; et toute la terre sera témoin de votre victoire complète sur le démon, pour la publier jusqu'aux dernières générations. Vous le pouvez ô glorieuse Marie! et vous le pouvez seule, lorsque sans vous, tout, tout serait perdu; mais par vous, nous allons vous adresser avec l'Eglise : *Daude Maria virgo:cunctas hoereses sola interemisti in universo mundo.*

" Pour toi, vieux serpent, qui du fond de ton envie diabolique te ris avec ton antichristianisme, de voir aujourd'hui le *Trône* et l'*Autel* de France ne pouvoir se relever l'un sans l'autre, parce que leur cause est commune, leur cause est la même: celle de l'amour de Dieu envers les hommes; il ne te reste qu'à te retirer couvert de confusion et de malédictions, ou d'être enchaîné pour te sentir précipité dans les abîmes éternels. La Reine du ciel et de la terre, protectrice du Trône de France, patronne de l'Autel des Gaules, va dès ce moment écraser ta tête altière par le ministère de l'Eglise du Rédempteur du genre humain; et encore cette fois nous serons délivrés de ta captivité démoniaque par la miséricorde de Marie : *Ipsa co..teret caput tuum.*

⁵ *Les trois couleurs, blanc, bleu et rouge, réunies sont venues miraculeusement du ciel comme appropriées à la sainte Vierge. Les Trinitaires fondés au XI^e siècle pour la rédemption des captifs, les portaient sur les habits religieux de leur ordre, que la reine du ciel fit instituer sur la terre par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois.*

⁶ *Lett. Apost. Du 15 Août 1800, qui demande dans dix jours la démission des Evêques de l'Eglise gallicane. Autre 15 Août 1804, où Napoléon, prétendu patron de Nicolas Maximilien Bonaparte, dit empereur, fut honoré comme patron de l'empire français. Jusques-là on n'avait pas cru à Napoléon comme en saint dans le ciel; mais on avait trouvé Napoléon démon, qui avait tourmenté durant 5 ans, le corps d'une femme, avec Soldan son compagnon. (Acta sanctorum. Des Bollangistes, Avril, Tom. III, pag. 519, art. 66).*

⁷ *Induit pour la réduction des fêtes, du 9 Avril 1802*



" Et toi, ville privilégiée d'en haut, et toi dont les autres citées du royaume vont envier le sort : toi qui, entre les villes de France, es la seule qui puisses t'enorgueillir du titre le plus honorable que tes Pères t'ont mérité, et dont tu fus toujours si fière de te parer.... Toi qui as à glorifier de posséder (et d'avoir conservé dans les jours de désastres) ces antiques monuments de la piété de tes ancêtres envers la sainte Vierge! Monuments qu'ils avaient donnés à to.. le royaume à disputer de leur magnificence.

Toi que le démon jaloux de ta gloire future avait essayé en 1817, d'humilier d'avance par un crime dont le souvenir ou chaque récit, te faisant frissonner d'horreur, devait ternir ton éclat.. Rodez! réjouis-toi : ta gloire va éclater. Pour preuve que la Reine de l'univers accueille dans le temps les hommages de tes pères, et choisit la plus solennelle jusques ici, des époques et de l'histoire et des fastes de l'Eglise, où sous Louis XVIII, d'après sa parole royale, *l'abîme des révolutions* doit être par lui *fermé* pour te ménager la faveur d'une prédiction spéciale. La divine *Marie Vierge fidèle* se présente à toi pour t'octroyer la récompense que mérite la plus glorieuse des devises : *Fidelis Deo Regique* : *Fidèle à Dieu, fidèle au roi.*

DELHOM, Vic. Régt.

26 avril 1820



Chapitre III

Déclin de la "Petite Eglise" de Cassaniouze.

Jusqu'à la mort de l'abbé Régis, 1835, dernier prêtre schismatique, la "Petit-Eglise" fut florissante à Cassaniouze. Après cette date, ce fut son déclin qui commença.

En 1840, Lassale de St Projet se convertit son exemple fut suivi, les conversions furent collectives, les dissidents se rendirent le dimanche à l'église paroissiale, reçurent les sacrements et firent leur soumission à leur pasteur.

Il ne resta que quelques familles tout-à-fait réfractaires plus ancrées dans le schisme.

Citons la famille Malbert, du Vignal, la famille Théron, de la Rouquette-Basse, la famille Faven, du village de Laveissière, la famille Montarnal, du Moulin d'Auze, la famille Malbert, la Bécarie, la seule qui soit resté e jusqu'à ces derniers temps attachée au schisme, elle mérite de faire l'objet d'une étude particulière. Notons en passant que quelques membres des familles sus-nommées se rétractèrent en partie au dernier moment ; ils reçurent le sacrement de pénitence et ne voulurent pas recevoir le sacrement d'Eucharistie; d'autres se rétractèrent tout à fait et reçurent les derniers sacrements; d'autres ne se rétractèrent pas du tout et moururent dans le schisme, refusant de voir un prêtre concordataire. M. l'abbé Cazal, qui fut curé de Cassaniouze, de 1836 à 1878, et qui les avait vus de près, disait un jour à une de ses paroissiennes : "Ces "enfarinés" sont têtus comme les ânes de la Vinzelle (La Vinzelle est une petite paroisse de l'Aveyron qui confine à Cassaniouze, c'est un pays de primeurs où se trouvaient à l'époque beaucoup d'ânes pour colporter les fruits).

Ceux qui refusaient de voir aux derniers moments le prêtre concordataire, demandaient aussi son exclusion à leur sépulture. Voici comment se faisaient les convois. Après le décès d'un membre, mort en bon "enfariné", les autres enfarinés de la région étaient invités à son enterrement. Ils se rendaient à la maison mortuaire. Les hommes se revêtaient d'un grand manteau noir d'étoffe du pays; les femmes prenaient un semblable manteau, mais avec un capuchon qui leur couvrait toute la tête (sorte de cuculle appelée dans la région *capette*, de *caput*). Le plus ancien membre de la famille, ou quelquefois le plus instruit remplissait les fonctions de prêtre, il récitait de longues prières, aspergeait la bière d'eau bénite et organisait le convoi. Il précédait toujours le corps, portant d'une main un crucifix et de l'autre une lanterne allumée, symbole de l'immortalité de l'âme. Le convoi traversait le bourg en plein jour et se rendait directement au cimetière. La sépulture avait lieu dans le terrain non béni et réservé aux enfants morts sans baptême. Après quelques prières récitées en commun sur le bord de la fosse, tous les enfarinés se retiraient; en dehors des membres de la secte, quelques curieux assistaient à ces sortes d'enterrements. Nous n'avons pas entendu dire que depuis 1880 il y ait eu un seul de ces enterrements.



Chapitre IV

La dernière famille réfractaire.

La vie de la "Petite-Eglise" actuellement (1911), et depuis plus de 30 ans, est toute concentrée en une seule famille d'un hameau de Cassaniouze, appelé la Bécarie. Il est bon de connaître l'histoire de cette famille, si attachée aux pratiques de la religion de *leurs anciens*, c'est l'expression dont se servant les membres survivants. Voici donc la généalogie avec son histoire religieuse :

Cécile Fourcous, nièce de Lassale, chef des dissidents de St Projet, naquit au hameau de la Bécarie, l'an 1801, Ses parents, très religieux, à l'époque de la signature du Concordat, se rangèrent du côté des prêtres réfractaires. Ils firent baptiser leurs enfants par un prêtre dissident et les firent communier à Villecomtal où se trouvait Delhom et Régis.

Cécile épousa Jean Malbert, du hameau du Vignal, qui entra comme gendre chez les Fourcous de la Bécarie; il va sans dire qu'il était en parfaite communion d'idées, de doctrine, de sentiments avec sa future; il appartenait lui-même à une famille dissidente que nous avons déjà nommée. Cécile, du reste ne l'accepta comme époux qu'à la condition qu'il resterait inébranlable dans sa religion; elle avait refusé trois ou quatre bons partis parce qu'ils ne lui avaient pas offert suffisamment de garantie au point de vue de la pratique de sa religion. De ce mariage naquirent 10 enfants dont deux moururent à l'âge de 2 ou 3 mois. Huit, dont deux filles vécurent et eurent pour précepteur un homme du peuple qui partageait les sentiments religieux de la famille. Voici les noms par rang d'âge de ces huit enfants:

- 1^{er} Géraud Malbert, mort le 16 mai 1887, avait été baptisé par un prêtre de Villecomtal. A ses derniers moments, il ne voulut recevoir que le sacrement de pénitence.
- 2^e Jean-Baptiste Malbert, né le 13 avril 1833, baptisé par l'abbé Régis, mort à la Bécarie, le 24 mars, à l'âge de 67 ans (il s'est confessé seulement).
- 3^e Pierre Malbert, né en 1834, baptisé par l'abbé Régis, vivant encore à la Bécarie et converti (mars 1910).
- 4^e François Malbert, âgé de 76 ans, vivant à la Bécarie.
- 5^e Guillaume, né en 1839, vivant encore à la Bécarie.
- 6^e Jeanne Malbert, née le 18 janvier 1841, vivant à la Bécarie.
- 7^e Marie Malbert, née le 21 mai 1843 encore à la Bécarie.
- 8^e Jean Malbert, né le 21 mai 1844, vivant encore à la Bécarie.

Les trois premiers ont été baptisés, m'a assuré Jeanne (ou Janou), par un de leurs prêtres; les autres ont été baptisés par un membre de la famille. Six vivent encore sous le même toit paternel; mais il faut remarquer que François, le quatrième sortit jeune du schisme, au grand scandale des autres frères, pour se marier et il eut une famille. L'année dernière, il perdit son épouse, tomba malade et, se trouvant dans une situation assez précaire, ses frères le reprirent (mars 1910) à la Bécarie, où il est soigné et a toute liberté de remplir ses devoirs religieux. Malheureusement il est infirme et se rend difficilement à l'Eglise. A Pâques (1910) il a été communié à domicile. Son frère Pierre assez gravement malade, se convertit à cette époque; je parlerai plus loin de cette conversion tardive. Il reste donc actuellement à la Bécarie quatre membres fidèlement attachés à la "Petite-Eglise".



Maintenant, plusieurs questions se posent.

Quelles étaient les habitudes religieuses des "enfarinés" ?

Pourquoi cette famille a-t-elle été plus réfractaire que les autres?

Qu'ont fait les prêtres de Cassaniouze pour les ramener à l'église.

Quelle estime fait-on d'eux dans le pays.?

Les "enfarinés" pratiquent, disent-ils, la religion comme la pratiquaient leurs parents avant le Concordat. Ils célèbrent toutes les fêtes supprimées. Ces jours-là, c'est le repos le plus absolu pour eux, les domestiques et les animaux de la ferme ! Ils se réunissent dans une chambre qui leur sert d'oratoire et là, devant un petit autel domestique, ils lisent les prières de la messe le matin, le soir ils récitent vêpres, disent le chapelet, lisent la vie des saints, etc. ; les dimanches sont célébrés de la même façon. Chaque jour ils font en commun la prière et une heure de méditation dans la chambre où se trouvent un grand crucifix, un rosaire, quelques chromos représentant un saint ou une sainte et un ostensor avec deux anges adorateurs. Ils conservent dans cette chambre la provision d'eau bénite faite par un de leurs prêtres vers 1830, ils ont eu soin de l'additionner souvent d'eau!

Il y a une petite bibliothèque et il serait à désirer que toutes les bibliothèques des familles fussent semblables à celle-là. Il n'y a que des livres de piété ou de spiritualité. Ils étudient leur religion dans un gros catéchisme qui est une petite Théologie. Ils ont aussi un petit catéchisme, l'édition de Mgr Paul Ier de Ribeyre, évêque de St-Flour de 1742 à 1776, et récitent la prière en usage à cette époque. Chaque matin la prière suivie de la méditation dure exactement une heure; ils la font à genoux sur le plancher, et les domestiques prétendent que rien ne peut les distraire, il faudrait que le feu prît à la maison. L'angélus au son de la cloche de la Vinzelle, qu'ils entendent toujours, est récité à genoux, le benedicite, les grâces, la prière du soir ne sont jamais omis. Jeanne, la sœur aînée et la plus instruite, préside tous les exercices et tous ses frères lui obéissent. Chez eux le principe d'autorité est sacré. Ils font tous les jeûnes du Carême, des Quatre-Temps, des Vigiles, et gardent l'abstinence la plus rigoureuse en plus des jours sus-nommés, tous les samedis de l'année. Le mardi gras, après souper, ils nettoient les ustensiles de cuisine et jusqu'au dimanche de Pâques, la viande et la graisse sont interdites. Le grand âge ne les dispense pas du jeûne. L'année dernière, au mois de mars, vers la fin du Carême, je portai la sainte communion à François, malade (1), pour lui faire remplir son devoir pascal. Après la communion, à 10 heures trois quarts, il demanda un peu de bouillon à l'huile dont une pleine marmite ronronnait sur le feu. Janou le lui refusa parce qu'il manquait un quart d'heure à l'heure habituelle du déjeuner.

Il y a quelques mois, l'un d'eux, prenant part à une corvée de bois, entra à midi, avec plusieurs bouviers, dans une auberge de Cassaniouze pour y déjeuner. C'était pendant le Carême, un mardi; tous mangèrent de la viande, c'était leur droit, mais lui demanda à l'aubergiste des oeufs, il insista pour qu'ils fussent préparés à l'huile et il s'en contenta. Comme l'aubergiste, en le narguant, lui disait : "Vous croyez donc qu'il n'y aura que vous de sauvé ?"-- "Ah! dit-il, il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus."

Quant aux autres préceptes plus graves, la confession, la communion, l'audition de la messe, les "enfarinés" n'en remplissent aucun; ils s'en croient dispensés dès qu'ils n'ont plus de prêtres. A leurs yeux nous sommes des schismatiques et ils ne doivent recourir à notre ministère que pour la confession en danger de mort, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas leur administrer d'autres sacrements. C'est ce que leur avaient recommandé quelques-uns de leurs prêtres; d'autres leur avaient recommandé de refuser, même à leur lit de mort, le prêtre concordataire. -- J. Malbert, le père de cette nombreuse famille, mourut en 1855, sans avoir eu recours au ministère du prêtre concordataire. Il a été enterré avec tout le cérémonial de la "Petite-Eglise".



Pourquoi cette famille s'est-elle montrée plus réfractaire que les autres familles enfarinées que l'on chercherait en vain à Villecomtal, le centre du schisme? -- Nous allons le voir.

On trouve plusieurs raisons.

La première, c'est l'influence de la mère et de son frère, l'oncle Fourcous. Cécile Fourcous (épouse Malbert), qui marchait avec le siècle, n'est morte qu'en 1893; elle a exigé jusqu'à ses derniers moments que ses enfants vécussent en "bons fidèles de la Petite-Eglise". Son frère, l'oncle Fourcous, comme on l'appelait, n'est mort qu'en 1897, à l'âge de 82 ans. Il était encore plus enfariné que sa sœur. C'était le pontife de la Petite-Eglise. Homme, paraît-il, d'une haute stature, d'une belle physionomie, visage toujours rasé, mais portant la longue chevelure blanche des fidèles de la secte, ce qui contribuait à lui donner un air grave et majestueux; il y avait en lui tout à la fois quelque chose de patriarcal et de sacerdotal : il jouissait du reste de la plus grande estime publique et ses neveux et ses nièces l'avaient en grande vénération.

La deuxième raison, c'est l'isolement. La Bécarie est un hameau à 7 ou 8 kilomètres du chef-lieu de la commune, à l'extrémité sud de la paroisse; un seul chemin, assez difficile vers la fin, y aboutit du côté nord. Quand on arrive à ce hameau, on a l'impression d'être au bout du monde : des gorges profondes s'ouvrent de tous côtés pour aboutir à celles du Lot encore plus profondes; il faut revenir sur ses pas si l'on ne veut pas risquer sa vie dans des sentiers qui descendent presque à pic. Mais le coup d'œil est ravissant : comme pittoresque on ne peut guère mieux désirer. On a devant soi le petit bourg de la Vinzelle avec son pâté de vieilles maisons et son église construite sur le rocher; un peu plus loin et un peu plus bas, le Lot avec ses eaux souvent bourbeuses, qui sert de limite aux deux départements. Quand le touriste est descendu péniblement à travers ces sentiers et est arrivé sur le bord du Lot, s'il se retourne, il aperçoit là-haut, sur la côte, le hameau de la Bécarie, fixé comme un nid d'aigle aux flancs d'un rocher abrupt. C'est là que la "Petite-Eglise", il y a déjà plus de cent ans, se créa un sanctuaire et compte encore quatre membres fidèles.

Nul doute que cette solitude n'ait contribué à retenir ces pauvres gens dans le schisme. Ils voient rarement du monde, ne sortent guère que pour les foires, évitent toute discussion et se suffisent dans la petite propriété d'un rapport de 1.500 à 2.000 francs. Ils sont très ingénieux, s'entendent bien à cultiver leur ferme et pratiquent encore, pour leur service personnel, plusieurs métiers : celui de cordonnier, de charpentier, de tisserand, de vigneron. Certaines années, quand la vigne donne, ils font leur provision de vin. On dirait vraiment que toutes les circonstances ont contribué à leur isolement pour les maintenir dans le schisme.

Qu'ont fait les prêtres de Cassaniouze pour ramener les fidèles de la "Petite-Eglise"?

La conversion des enfarinés a été pour tous les prêtres de Cassaniouze l'objet d'une très grande sollicitude. M. Pons, premier curé de Cassaniouze après la Révolution, mit tout son zèle à les ramener par de fréquentes visites à domicile, par mille industries; mais il échoua complètement, les enfarinés étaient alors nombreux, ils avaient leurs prêtres à Villecomtal, ils se rendaient forts et en plusieurs circonstances il se comportèrent mal à l'égard de ce bon prêtre.

M. Cazal, qui resta curé de Cassaniouze jusqu'en 1878, fut plus heureux dans son ministère auprès des enfarinés; les circonstances le favorisèrent.

Après la mort de l'abbé Delhom (1833) et de l'abbé Régis (1835), les enfarinés n'eurent plus de prêtres dans la région; certains commencèrent à douter de la légitimité de leur cause; en 1840, le vicaire de Cassaniouze qui assurait le service religieux à St-Projet, réussit, comme nous l'avons vu, à conduire leur chef, Lassale, à Rodez et à le convertir. A partir de ce moment, les conversions devinrent collectives; il ne resta que quelques familles plus réfractaires, parmi lesquelles se trouva la famille Malbert, de la Bécarie.

M. le curé Lac, qui resta à Cassaniouze de 1878 à 1893, n'eut rien plus à cœur que la conversion des dissidents, mais le succès ne répondit pas à ses efforts. Cependant son



vicair, M. l'abbé Ross, parvint, en 1892 ou 1893, à donner la communion, à force de prières et de visites, à la mère Malbert qui avait fait sa première communion des mains d'un prêtre schismatique. Elle ne tarda pas à mourir, après avoir reçu les derniers sacrements.

M. l'abbé Figeac, qui succéda à M. Lac en 1893, travailla aussi activement à la conversion des "enfarinés", mais il ne put leur administrer le sacrement de Pénitence qu'en danger de mort. "Vous savez bien, lui répondit un jour l'un d'eux, que vous ne pouvez nous donner que ce sacrement et que nous ne pouvons pas en recevoir d'autres."

Les Evêques de St-Flour, consultés par les prêtres de Cassaniouze, sur la conduite qu'ils avaient à tenir à l'égard des "enfarinés", leur avaient répondu dans ces derniers temps : "Administrez-leur les sacrements qu'ils demandent, respectez leur bonne foi, accordez-leur la sépulture ecclésiastique."

J'arrivai à Cassaniouze en 1907, fin novembre. Je fus mis au courant de la mentalité de ces vieux catholiques, je voulus m'en rendre compte, espérant bien que, servi par les circonstances, je serai plus heureux que mes prédécesseurs pour les ramener à l'Eglise. J'étais le premier prêtre arrivant à Cassaniouze après la rupture du Concordat; le premier prêtre nommé par Mgr l'Evêque de St-Flour qui avait été lui-même choisi par le Pape sans aucune intervention du gouvernement. La logique et le bon sens auraient dû les faire rompre avec les habitudes religieuses du passé. Mais hélas! l'heure de la grâce n'avait pas encore sonné.

Une après-midi, je descends donc au hameau de la Bécarie, je trouve Janou en train de faire son ménage. Après le salut d'usage : "Je suis, lui dis-je, votre nouveau curé et j'espère que vous serez, vous et les vôtres, mes meilleurs paroissiens. Je sais que vous êtes très religieux, et si, jusqu'ici, il y a eu un malentendu, il ne doit plus exister maintenant, le Concordat est rompu; l'Eglise de France s'en est servi pour le bien de la religion pendant plus de cent ans, mais quand le gouvernement en a voulu faire un instrument de servitude, l'Eglise de France a protesté, elle vient même avec le Pape de refuser les associations culturelles, de renoncer à tous ses biens temporels, pour garder sa sainte indépendance vis-à-vis de l'Etat. Je ne dois rien à l'Etat, il ne me donne plus de traitement, j'ai été nommé par l'Evêque de St-Flour, qui lui-même a été choisi directement par le Pape sans aucune intervention de l'Etat."

En prononçant ces dernières paroles, je voyais la figure de la bonne Janou s'illuminer de joie et de grosses larmes perler sur ses joues. -- "Ah! dit-elle, nos anciens nous avaient bien toujours enseigné que tant que l'Eglise ne serait pas indépendante de l'Etat, ça ne pourrait pas marcher." -- "Je suis donc un de vos prêtres. Venez à l'Eglise, venez entendre la messe, recevoir les sacrements, vous priez beaucoup, je n'en doute pas, mais la prière n'est pas l'unique moyen d'obtenir la grâce de Dieu, il y a surtout les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie." -- "Monsieur le curé, me dit-elle, le Bon dieu ne refuse jamais sa grâce à ceux qui la lui demandent. Nos anciens nous ont ainsi enseignés, et peut-être que si nous nous tournions nous ferions de mauvais catholiques comme ceux qui travaillent le dimanche, qui mangent de la viande les jours défendus et ne font plus de Carême". En présence d'un tel entêtement, je n'ai pas insisté de peur de tout compromettre. Je me suis contenté d'ajouter : "J'ai vu dans le journal que Mgr l'Archevêque de Lyon vient d'envoyer une circulaire à tous les membres de la Petite-Eglise de son archidiocèse, beaucoup se convertissent. Voulez-vous que j'écrive et je vous la fasse connaître?" -- "Volontiers, Monsieur le Curé", dit-elle. Et immédiatement elle ouvrit son porte-monnaie, s'offrant à payer tous les frais de commande. Je refusai naturellement, heureux, dans cette circonstance, de pouvoir lui rendre ce petit service.

Le soir même, j'écrivis à M. le Secrétaire général de l'Archevêché de Lyon pour le prier de m'envoyer la circulaire du cardinal Coullié concernant la "Petite-Eglise". Je la reçus par retour du courrier avec un pli de M. l'abbé Chomel, curé de l'église St-Augustin, me disant qu'il était délégué par son archevêque auprès des dissidents de sa paroisse, pour les ramener à l'Eglise. "Point n'est besoin, me dit-il, d'exiger une rétractation de ces pauvres égarés, il suffit de les admettre aux sacrements."



Voici le texte même de la circulaire du vénéré cardinal Coullié.

Lettre de Son Eminence le cardinal-archevêque de Lyon, aux membres de la "Petite-Eglise".

« Nos Très Chers Frères,

Il y a quelques semaines, Nous entreprenions le voyage de Rome dans le dessein de revoir une fois encore le Souverain Pontife, le bien-aimé Pie X. C'était pour Nous un besoin et une consolation de lui parler en détail du beau diocèse dont la Divine Providence Nous a confié la garde et la direction. Le Saint-Père écoutait avec attention l'énumération des œuvres qui sont le témoignage de la vie catholique dans notre grande famille diocésaine.

Or il était difficile de parcourir ce champ si vaste qu'il soit, sans rencontrer sur notre le groupe de la « Petite Eglise »

Pie X voulut savoir où en étaient ces âmes qui sont l'objet de notre préoccupation spéciale, et Nous ne pûmes cacher notre émotion quand cet admirable Père nous demanda de vous parler de son amour et de son désir ardent de vous voir reprendre le chemin de nos sanctuaires, pour profiter, vous aussi, des grâces infinies que Dieu nous réserve dans les sacrements.

C'est donc au nom du Souverain pontife, Nos Très Chers Frères, que nous venons vous faire entendre l'appel du Berger Divin qui ouvre le bercail à toutes les brebis pour lesquelles Notre-Seigneur Jésus-Christ a versé tout son sang.

Il faut bien l'avouer, la raison qui avait inspiré la conduite de vos pères n'existe plus. Nous n'avons pas besoin de revenir sur ce sujet qui a été étudié à fond et dont la conclusion est rigoureuse. Ceci bien établi, pourquoi vous priver de cette vie religieuse complète, dont vous avez conservé avec tant de soins quelques grandes lignes.

Le saint Baptême vous donne la grâce sanctifiante, c'est évident; mais cette grâce, si elle vient à être perdue par le péché, qui la fera revivre sans le sacrement de Pénitence? Et, pour vous rappeler toute la doctrine catholique, lors même que la contrition parfaite aurait réconcilié l'âme avec Dieu, cette âme peut-elle conserver la vie surnaturelle de la grâce sans l'Eucharistie, Pain sacré destiné à entretenir cette vie?

Nous l'avons répété souvent dans nos visites pastorales : les âmes meurent de faim lorsqu'elles s'éloignent de la sainte et adorable Communion. Les autres sacrements institués par N.-S. achèvent de nous enrichir des dons célestes, en nous rendant la grâce si elle a été perdue, ou en l'augmentant dans la mesure des devoirs dont Dieu réclame l'accomplissement fidèle.

Ecoutez, Nos Très Chers Frères, cet appel suprême qui est l'appel de Dieu. Si vous avez à offrir quelques sacrifices que nous ne soupçonnons pas, donnez à Dieu ce témoignage de votre foi, et à la sainte Eglise catholique la consolation de votre obéissance. Les portes du Sanctuaire vous sont ouvertes et la bienveillance paternelle du Chef de l'Eglise ne met aucune condition à votre entrée.

Nous vous rappelons la parole de nos Saints Livres : L'homme obéissant ne parlera que de victoires. Victoire pour votre âme dont vous assurerez le salut éternel; victoire pour la sainte Eglise consolée par votre retour, dans un moment où elle est accablée d'épreuves; victoire pour notre cher diocèse dont vous deviendrez l'exemple et l'honneur !

Ce n'est pas sans émotion que votre vieux cardinal, qui est bien votre archevêque canoniquement établi à Lyon par le successeur de Pierre, vous envoie ces lignes. Nous ne pouvons Nous le dissimuler --notre âge Nous en avertit,-- bientôt Dieu Nous demandera compte de vos âmes, comme de toutes celles qu'Il nous a confiées; Nous désirons paraître devant le Souverain Juge avec la confiance du devoir accompli, mais Nous désirons surtout vous retrouver dans l'éternelle Patrie réservée aux bons et fidèles serviteurs de Dieu.

C'est dans ces sentiments, Nos Très Chers Frères, que, confiant dans votre obéissance, Nous appelons sur toutes vos familles, au nom du Souverain Pontife, les bénédictions les plus précieuses et les plus abondantes.

PIERRE, Cardinal Coullié,

Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules. »



Je portai cette circulaire à Janou, elle la communiqua à ses frères et à sa sœur, mais aucun résultat immédiat ne se fit sentir au point de vue du changement de leurs habitudes religieuses; cependant le lendemain Janou ne put s'empêcher d'avouer à une de ses rares confidentes, qu'elle avait eu deux longs entretiens avec le nouveau curé, qu'elle avait discuté avec lui et qu'elle avait été un peu ébranlée. Toujours est-il qu'à partir de cette première entrevue, ces bons fidèles m'ont témoigné une grande confiance, ils m'ont fait souvent le confident de leurs affaires temporelles. Hélas! il me serait plus doux d'être le confident de leurs peines morales. Je ne désespère pas de le devenir, si le Bon Dieu leur en donne le temps. Déjà l'année dernière, 1910, au mois de mars, l'un d'entre eux, Pierre, se trouvant fatigué, se convertit ou du moins consentit à recevoir les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, ce que n'avait fait aucun de ses frères. Voici quelques détails au sujet de cette conversion, dont j'ai parlé plus haut.

Un soir de Carême, on vint m'avertir de venir à la Bécarie, voir ledit Pierre souffrant et infirme. Je pars à la hâte, emportant un surplis, une étole, et par précaution la boîte de l'Extrême-Onction. Je me rappelai que Mgr Lecoeur, très soucieux du salut de ces pauvres âmes, m'avait donné aussi, lors de son passage à Cassaniouze, 1907, tout pouvoir d'admettre les "enfarinés" aux sacrements sans aucune abjuration. Arrivé à la Bécarie, je commence par voir Janou et la priai d'engager son frère à recevoir les sacrements.-- "Monsieur le Curé, me dit-elle, je crois avoir fait mon devoir, voyez vous-même ce que vous pouvez faire". En même temps elle m'introduisit dans la chambre du malade et se retira. Je me trouvai en présence d'un vieillard de 77 ans, atteint d'une congestion pulmonaire, mais jouissant de toutes ses facultés. Après m'être intéressé à son état de santé : "Mon ami, lui dis-je, il faut vous préparer à recevoir le sacrement de Pénitence". Jusque-là je savais bien que je n'aurais pas de difficulté.--"Je veux bien, Monsieur le Curé ". Alors je lui fais subir un long examen sur les vérités fondamentales de la religion : l'existence d'un seul Dieu en trois personnes, les mystères, les sacrements; il me répond à toutes les questions et sait la longue prière en usage autrefois dans le diocèse. Voyant qu'il était suffisamment instruit, je lui laisse le temps de faire un bon examen de conscience et il m'édifia par ses bonnes dispositions.

Encouragé par ce premier succès, tout en me reconnaissant l'indigne instrument de la grâce : "Mon ami, lui dis-je, vous avez reçu le sacrement de Pénitence qui efface tous vos péchés depuis votre baptême, mais il y a d'autres sacrements qui nous donnent la grâce abondante : l'Eucharistie, l'Extrême-Onction; l'Eucharistie surtout, puisque par la sainte Communion, Dieu lui-même, l'auteur de la grâce s'unit à notre âme. N'est-ce pas que vous auriez été heureux, à dix ans, de faire votre première Communion de la main d'un de vos prêtres?" -- "Oh! oui, Monsieur le curé". Et en même temps je voyais d'abondantes larmes couler sur ses joues ridées. -- "Eh bien, mon ami, remerciez le bon Dieu de vous avoir laissé vivre jusqu'à l'âge de 76 ans pour retrouver vos prêtres, car je suis, je vous le répète, un de vos prêtres, le Concordat n'existe plus. Remerciez Dieu de la grande grâce qu'il vous fait aujourd'hui. Vous lisez l'Evangile, vous savez qu'il fut révélé un jour au saint vieillard Siméon qu'il ne mourrait pas sans avoir vu le Messie. Eh bien! plus heureux que le vieillard Siméon qui porta dans ses bras le Sauveur, par la sainte Eucharistie vous allez le recevoir dans votre cœur. Vous allez par un même acte satisfaire à plusieurs préceptes; par cette première Communion à 76 ans, vous allez gagner vos Pâques et communier en danger de mort." -- "Je veux bien, Monsieur le Curé"; et il fut convenu que je lui porterais la sainte Communion et l'Extrême-Onction, le lendemain dès la première heure. Je sortis et je trouvai Janou à la porte, impatiente de savoir ce qui s'était passé. Je lui racontai la scène entière, elle se mit à pleurer de joie et me remercia bien sincèrement.

Quand je lui dis que je reviendrais le lendemain matin porter la sainte Eucharistie et l'Extrême-Onction à son frère, elle me demanda si l'eau bénite faite par leurs prêtres et qu'elle conservait religieusement, pourrait servir pour la cérémonie. Je la rassurai là-dessus. Le lendemain matin, j'arrive à la Bécarie, portant le Saint-Sacrement escorté par quelques personnes du village voisin; je traverse la cour de la maison que couvrait une jonchée de buis, l'intérieur de la maison est pavoisé, les membres de la famille sont à genoux sur le



plancher, les mains jointes, le front profondément incliné. La table sur laquelle je déposai le Saint-Sacrement était magnifiquement décorée et, en dehors des objets usuels pour l'administration des sacrements à domicile, je remarquai dressé sur la table le chromo représentant le Saint-Sacrement adoré par deux anges.

Avant de faire l'aspersion, j'appelle Janou et je lui dis : "Il se pourrait bien que l'eau bénite de vos prêtres, depuis 1833 ou 35, à force de l'additionner, ait perdu sa vertu; veuillez m'apporter un vase à demi rempli d'eau avec quelques grains de sel, vous y verserez votre eau bénite et je donnerai à ce mélange une nouvelle bénédiction". Janou obéit aussitôt et sans se troubler. Je voulais lui arracher tout entière cette vieille relique. Y aurai-je réussi? Je l'espère, car Janou après la cérémonie me remercia, emporta religieusement le vase plein d'eau bénite en me témoignant sa joie d'en avoir une si grande provision.

Après avoir administré les sacrements d'Eucharistie et d'Extrême-Onction au nouveau converti qui était toujours dans les meilleures dispositions, je rentrai content au presbytère. Pierre ne mourut pas et il persévère dans sa conversion. Vu la distance et ses infirmités, il ne peut pas venir à l'église, mais depuis, ayant été fatigué, il a demandé à communier le 16 février 1911, et je lui ai fait remplir son devoir pascal à domicile le 9 avril de la même année. Il m'a promis que si le Bon Dieu lui rendait la santé, sa première visite à Cassaniouze serait réservée à l'église, où il n'est jamais entré.

Quelle estime fait-on d'eux dans le pays ?

Les membres de la "Petite-Eglise" sont très estimés, ils ont la réputation et bien méritée d'être des gens honnêtes, très religieux, très consciencieux et d'une moralité parfaite. Ils ont renoncé au mariage plutôt que de trahir leur cause en s'alliant à une famille qui n'aurait pas eu leurs pratiques religieuses; mais jamais ils n'ont été l'objet de la moindre critique au point de vue des mœurs. Ils sont bons, charitables, et forcent le respect et l'admiration de ceux qui les entourent. Les gens de la localité qui seraient tentés de tourner un peu en ridicule leur entêtement, ne peuvent s'empêcher d'admirer surtout leur sincérité. La plus jeune sœur, qui a 68 ans, passe des journées entières à réciter le chapelet ou d'autres prières en gardant son troupeau de brebis, au milieu des rochers abrupts de la propriété. Elle a dit qu'elle ne voulait plus même filer sa quenouille pour mieux penser à son éternité. On est partagé entre l'admiration et la compassion pour ces pauvres âmes.

Ce qui rend les membres de cette famille sympathiques c'est que, tout en étant très sévères pour eux-mêmes et très attachés à leurs pratiques religieuses, ils ne cherchent pas à faire des prosélytes; non seulement ils donnent la liberté aux domestiques d'aller à la messe et de recevoir les sacrements, mais encore ils les y engagent. Ils ne garderaient pas un domestique qui ne remplirait pas ses devoirs religieux.

Ils font dire des messes et donnent pour le denier du culte autant que les meilleurs catholiques de la paroisse. Ils sont pleins de respect pour les prêtres et ne font jamais chorus avec les mauvais chrétiens pour critiquer le moindre de leurs actes.

Espérons que la bonne foi les sauvera ou que Dieu leur accordera un jour la grâce d'une sincère conversion, et alors disparaîtront du diocèse les derniers membres de cette « Petite-Eglise » dont la doctrine était un mélange de pharisaïsme, de jansénisme et de gallicanisme. Le jansénisme surtout avait exercé une grande influence dans tout le Rouergue, et par là dans les paroisses de l'Auvergne qui confinaient au Rouergue.



Chapitre V

Fin de la « Petite - Eglise » de Cassaniouze. Conversion des quatre derniers membres. (9 mai 1911)

Le 9 avril 1911, quand j'eus fait remplir le devoir Pascal à Pierre, je lui fis remarquer qu'il y avait encore un sacrement qu'il n'avait pas reçu et que je ne pouvais pas lui donner : la Confirmation. Je lui fis observer que Monseigneur ne confirmait pas cette année à Cassaniouze, mais à Mourjou et à Sénezergues, et qu'il lui serait probablement impossible de se rendre à la Bécarie, le temps matériel lui faisant défaut : « Toutefois lui dis-je, je connais la bonté de Monseigneur et sa grande sollicitude pour le salut des âmes. Je sais que, si je lui soumets le cas, il tentera l'impossible pour vous porter à domicile le sacrement de Confirmation. Seriez-vous content de recevoir ce sacrement ? »-« Oh loulou, Monsieur le Curé. »-« Avez-vous vu un Evêque durant votre longue vie ? »-« Jamais je n'ai eu ce bonheur ». -J'écrivis immédiatement à Monseigneur, lui faisant connaître les dispositions et le désir du pauvre infirme ; je lui donnai en même temps tous les détails au sujet de la distance et de l'itinéraire à suivre, dans le cas où Sa Grandeur voudrait bien se rendre au hameau de la Bécarie. Je me montrai pas là bien indiscret à l'égard de Monseigneur, mais les circonstances rendent quelquefois hardi. Je comptais beaucoup sur la visite de Sa Grandeur pour finir d'ébranler les quatre membres encore réfractaires.

Voici la réponse que je reçus par retour du courrier :

« *Cher Monsieur le Curé,*

Je ne puis même pas hésiter. Si Dieu le permet, j'irai donc confirmer votre bon vieillard, le mardi 9 mai. Je partirai de Mourjou à une heure et demie. Dans l'après-midi, il me sera possible d'exécuter votre programme et d'arriver vers 6 ou 7 heures du soir à Sénezergues ; seulement l'arrêt à Cassaniouze devra être extrêmement court. Je compte sur vous pour rendre pratique cette expédition.

Veillez dire à vos chers paroissiens de la Bécarie que l'Evêque de St Flour sera très heureux d'aller les bénir et leur porter la bénédiction du Souverain Pontife

Recevez, cher Monsieur le Curé, mes sentiments affectueux.

PAUL. Evêque de St Flour. »

Je communiquai cette lettre à tous les membres de la famille ; ils furent vivement touchés de la sympathie et de l'intérêt que Monseigneur leur témoignait, se reconnaissant bien indignes d'un pareil honneur, mais les quatre membres réfractaires ne manifestèrent encore aucun désir d'imiter leur frère Pierre.

Le mercredi 3 mai, c'est à dire sept jours avant la visite de Monseigneur, je revins à la Bécarie pour préparer Pierre à recevoir le sacrement de Confirmation.



J'eus l'occasion de revoir Janou et de lui dire ,au milieu d'une conversation : «Qui sait !peut-être que vous aussi ,avec vos autres frères ,vous serez heureuse de profiter de la visite de Monseigneur pour recevoir le sacrement de Confirmation .Réfléchissez, priez, demandez à l'Esprit Saint de vous éclairer. Je prierai pour vous à mon tour. »

« Merci, Monsieur le Curé j'ai bien pensé, ces jours-ci ,à ce que vous me dites . »

« Eh bien !si le Bon Dieu vous accorde cette grâce, et il vous l'accordera si vous la lui demandez ,vous viendrez vous confesser dimanche prochain . »

Sur ce je partis, non sans quelque espoir de voir tous les membres revenir à l'Eglise.

Janou n'attendit pas à dimanche ;le samedi soir ,elle se présente au presbytère et me prie de venir à l'église entendre sa confession .Je l'accompagnai :c'était la première fois qu'elle entrait dans le saint lieu pour accomplir un acte religieux .Aussi, à peine a-t-elle franchi le seuil du temple ,qu'un saint tremblement la saisit et elle se met à deux genoux sur le pavé. Elle ne se relève que pour se rendre au confessionnal et se réconcilier avec son Dieu.

Après une longue confession ,le calme apparaît et la joie succède à l'émotion et à la tristesse. Elle remercie Dieu de la grande grâce qu'il vient de lui accorder et repart pour la Bécarie. A la maison, elle ne peut dissimuler sa joie à ses frères et à sa sœur; mais ,malgré son vif désir de les voir suivre son exemple, elle leur laisse toute leur liberté de réflexion et d'action.

Le dimanche se passe ,ils récitent en commun les prières de la messe devant leur autel domestique et font les autres exercices de piété ;mais ils sont préoccupés. Iront-ils ,ce soir, se confesser ? feront-ils le pas décisif comme ils l'ont fait espérer ? Non, pas encore ! Le soir, Janou,en voyant ses frères et sa sœur renoncer à leur voyage à Cassaniouze, est dans la plus grande tristesse et verse des larmes bien amères.

Le lundi matin ,la perplexité de la veille ne les a pas quittés ,elle n'a fait qu'augmenter. Ils se rendent à l'oratoire ,ils prient ,ils sortent ,ils rentrent ,ils se concertent ,ils son tristes, mornes ,silencieux; on sent les terribles combats intérieurs qui se livrent dans leur âme .Ils sont sous le coup de la grâce .Ils l'ont appelée par leurs ferventes prières ,par leurs dures austérités, mais le démon ne veut pas lâcher prise.

« Nous irions bien nous confesser pour recevoir demain le sacrement de Confirmation,

finissent-ils par avouer à leur cousine ,supérieure du couvent de Villecomtal, et qui était venue à la Bécarie pour la circonstance ;mais nous ne sommes pas suffisamment préparés ,il y a trop de peu de temps ,c'est trop précipiter les choses ! Nous le ferons plus tard .Nous ne sommes pas prêts . »

« Comment ,reprit la religieuse ,Monseigneur viendra à la Bécarie porter le sacrement de Confirmation à votre frère Pierre et à votre sœur Jeanne , et vous n'y participerez pas !Prenez garde !vous avez plusieurs fois résisté à la grâce ,Dieu vous offre encore une belle occasion de revenir à Lui ,c'est peut être la dernière ;si vous la laissez passer ,j'ai bien peur que vous ne la retrouviez plus . »

Ces dernières paroles les font réfléchir, ils se concertent encore, ils prient. On ne leur dit plus rien, mais le soir, vers les cinq heures, on les voit faire des préparatifs de voyage ; l'un deux Jean, attelle le cheval et se dirige avec son frère, sa sœur et la religieuse, sur Cassaniouze. La grâce avait triomphé !



Ils arrivèrent à la tombée de la nuit à l'église, en même temps que les personnes qui se rendaient aux exercices du mois de Marie. Ils n'y étaient jamais entrés; Marie, plus craintive, avait prié la religieuse de l'accompagner pas à pas.

Quelles émotions d'étonnement, de joie vive mêlée à une sainte crainte, éprouvèrent-ils en pénétrant pour la première fois dans le saint lieu, rempli en ce moment de flots de lumières et d'harmonie en l'honneur de la Reine du Ciel ? Dieu seul le sait.

Après l'exercice du Mois de Marie, je pus entendre leur longue confession qui dura jusqu'à 10 heures et demie, dans la nuit. Je n'ai pas à dire avec quels sentiments de foi, d'amour et de contrition ils accomplirent cet acte; on le comprend.

Ils repartirent contents et heureux, se préparant, après avoir reçu le sacrement de Pénitence, à recevoir le lendemain le sacrement de Confirmation que Monseigneur devait leur administrer à la Bécarie.

Je me contente de transcrire, ici, le petit compte rendu que Monseigneur m'enjoignit d'envoyer à la *Croix du Cantal* pour faire connaître les scènes grandioses et touchantes qui se déroulèrent sur un théâtre bien petit. Quelques journaux du Cantal (la *Liberté*, le *Journal du Cantal*); la *Croix de Paris*, la *Croix de l'Aveyron* ont reproduit en partie l'article; l'*Union de Rodez* l'a reproduit *in extenso* :

« CASSANIOUZE.- La fin de la « Petite-Eglise ».

Mardi matin, 9 mai, Monseigneur, après avoir administré le sacrement de Confirmation dans l'église paroissiale de Mourjou, devait, d'après son itinéraire, se rendre directement à Sénezergues. Mais Monseigneur, dont la sollicitude pour le salut des âmes ne connaît pas de limite, a dérogé à l'horaire de son itinéraire tracé dans son Mandement et s'est imposé les fatigues d'un second voyage pour porter à domicile le sacrement de Confirmation à 5 membres de la « Petite-Eglise » de Cassaniouze qui viennent de rentrer dans la Grande-Eglise.

Oui il y a la-bas, presque dans les gorges du Lot, à une heure et demie du chef-lieu, un hameau perdu, appelé Bécarie, qu'habite une famille vraiment intéressante par ses habitudes religieuses. A l'époque de la Révolution, elle défendit avec ardeur les prêtres catholiques et eut tellement en horreur la Constitution civile du clergé, qu'elle ne vit plus dans le Concordat qu'une continuation de cette Constitution et refusa d'obéir aux prêtres concordataires, qui n'étaient à ses yeux que des prêtres schismatiques. Elle appartient à ce groupe réfractaire connu sous le nom de Petite-Eglise, dont le centre pour le Rouergue fut Villecomtal (Aveyron). Les adhérents à ce schisme anticoncordataire furent nombreux dans la région, durant tout le premier Empire ; d'après le témoignage de plusieurs vieillards dignes de foi, la moitié de la paroisse de Cassaniouze était entamée par l'erreur.

Les fidèles de cette église se rendaient souvent à Villecomtal pour recevoir les sacrements et prendre une direction. Le dernier prêtre, l'abbé Régis, mourut en 1835 ; à partir de cette époque, les retours à la Grande-Eglise furent nombreux, les conversions devinrent même collectives vers 1850, après la réception d'une lettre du pape Pie IX adressée à la Petite-Eglise du Rouergue, qui n'avait plus de pasteur. Il ne resta alors que quelques membres épars ou quelques rares familles attachées au schisme, parmi lesquelles se trouva la famille Malbert, de la Bécarie.



Cette famille vraiment patriarcale, jouissant de l'estime publique, a gardé intégralement les habitudes religieuses qu'elle avait autrefois : abstinence complète, jeûne rigoureux pendant tout le Carême, nombreuses fêtes chômées durant l'année, exercices de pitié faits en commun, prières méditatives, bonnes lectures, prières de la messe récitées devant un petit autel domestique ; ce qui aurait fait de cette famille une petite communauté chrétienne, si elle avait fréquenté l'Eglise et reçu les sacrements. Durant le Concordat, les prêtres de Cassaniouze ont déployé en vain leur zèle à le ramener à la Grande-Eglise catholique. Mais après la rupture du Concordat, dès qu'il y eut, à Cassaniouze un curé nommé par l'Evêque de Saint-Flour qui a été choisi lui même par le Pape, sans aucune intervention du gouvernement, elle a compris le devoir de revenir à ses pasteurs légitimes.

L'année dernière, un des membres presque octogénaire, dans une grave maladie fit son retour à l'Eglise ; ses deux frères et ses deux sœurs, tous célibataires comme lui et dont le plus jeune a plus de 66 ans, l'ont imité avec empressement, surtout quand ils ont appris que Monseigneur viendrait confirmer leur frère à domicile. Ils ont voulu aussi recevoir ce sacrement, après s'y être préparés la veille, par une bonne confession.

C'était donc grande fête à la Bécarie, mardi soir, Monseigneur, après deux heures de voiture dans un chemin assez difficile, est arrivé accompagné de M. le grand-vicaire, de M. le chanoine Albisson, et du curé de la paroisse, au village de Rueyre où l'attendaient avec impatience les habitants et les personnes des environs. Jamais pareil honneur ne leur avait été fait, mais aussi l'accueil fait à Monseigneur fut le plus enthousiaste et le plus empressé.

En voyant ces braves gens présenter leurs petits enfants à Monseigneur ou se prosterner sous sa main bénissante, on se rendait compte de tout ce qu'avaient de touchant les scènes de la Galilée.

Monseigneur s'est rendu de Rueyre à pied au hameau de la Bécarie, qui est à trois cents mètres de là. La foule l'a accompagné. Ici, tout a été préparé par des mains habiles et délicates pour recevoir Sa Grandeur. Se sont de longues guirlandes, une jonchée de fleurs et de buis qui décorent l'avenue de la maison. Cinq membres de la famille reçurent à genoux Monseigneur, pendant que le sixième, infirme, l'attendait dans l'intérieur de la maison ou tout le monde ne put entrer, bien que les appartements soient spacieux. Ici encore, l'intérieur de la maison est orné de draps de lit décorés de feuilles de laurier. Après une touchante allocution de Monseigneur, où s'exprima tout son bonheur de voir revenir à la grande famille catholique les membres de la Petite-Eglise, le sacrement de Confirmation est administré solennellement à ces chères âmes qui ont tant prié pour connaître la vérité. Leurs prières ont été exaucées. Dieu a prolongé la vie de ces bons chrétiens jusqu'à un âge avancé pour qu'ils aient pu voir la rupture de ce Concordat qui était la seule cause de leur séparation avec cette église dont ils voulaient être cependant les fils soumis et dévoués. Le pauvre infirme, converti depuis un an, n'a pu s'empêcher de s'écrier, au comble de sa joie : « Si c'est ma maladie qui a été cause de tout ce que je vois aujourd'hui je consens à souffrir davantage. »

Ses deux frères et ses deux sœurs vont faire leur première communion cette semaine. Dire toute la joie qu'ils éprouveront quand Jésus Hostie prendra contact avec leur âme, cela ne se raconte pas, ne s'exprime pas, mais se sent. »

Les nouveaux convertis ont fait leur première Communion jeudi 11 mai 1911, avec une ferveur et une piété tout angéliques. Ils assistent depuis, chaque dimanche, à la messe, et quelquefois la semaine, malgré la distance qui les sépare de l'église paroissiale. J'ai pu constater qu'ils viennent à l'église avec un bonheur toujours nouveau. Ils communient souvent, et, par leurs pratiques religieuses, par leur bonne tenue, par le profond respect qu'ils ont pour le lieu saint, ils édifient les autres fidèles. Chrétiens d'un autre âge et de vieille



roche, ils ne connaissent pas le respect humain, ce cruel tyran qui fait des chrétiens de nos jours de vils esclaves.

Après leur conversion, ils chôment encore, pour leur sanctification personnelle, les fêtes que le Concordat a supprimées et continuent de pratiquer le jeûne et l'abstinence, les jours que les prescrivait l'Eglise chez nous, avant le Concordat. Ainsi, je sais que malgré leur éloignement, ils ont assisté aux processions des Rogations et ont strictement observé l'abstinence et le jeûne le plus rigoureux pendant ces trois jours.

Quelques jours seulement après la cérémonie de la Confirmation à la Bécarie, Pierre, leur frère, mourait. Je puis dire que ses derniers instants ont manifesté tous les caractères d'une âme vraiment prédestinée. Dieu lui a prolongé la vie, sans nul doute, jusqu'à ce jour, pour qu'il ait pu recevoir tous les sacrements, voir un Evêque successeur des apôtres, voir surtout le salut de ses frères dont il avait été l'instrument inconscient. Sa course et sa mission sont finies. Dieu appelle immédiatement à lui, après la Confirmation, son fidèle serviteur prêt pour les joies éternelles : *Euge! serve bone, in modico fidelis, intra in gaudium Domini tui*

« Courage ! bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie de Notre-Seigneur. »

Voici le petit article nécrologique que lui consacrait la *Croix du Cantal* du dimanche 11 juin 1911.

Jeudi, 1^{er} juin, une foule nombreuse et sympathique accompagnait à l'église et au cimetière, les dépouilles mortelles de Pierre Malbert, pieusement décédé à la Bécarie, à l'âge de 77 ans, Ce cher défunt, dont nous avons admiré ici, il y a peu de jours, les pratiques religieuses, avait été baptisé à Villecomtal, en 1834, par M. l'abbé Régis, dernier prêtre de la « Petite-Eglise » dans la région.

Homme d'une fois robuste et d'une vie exemplaire, Pierre Malbert fit son retour à la Grande-Eglise l'année dernière (mars 1910), au cours d'une grave maladie, et reçu tous les sacrements à domicile, Depuis, il désirait ardemment retrouver quelques-unes de ses forces perdues pour aller prier dans cette église paroissiale où il n'était jamais entré. Mais son grand âge et ses infirmités le tenaient rivé à l'intérieur de sa chambre. C'est là que Monseigneur, le 9 mai dernier, vint lui porter sa bénédiction et le sacrement de Confirmation qu'il reçut en même temps que ses deux frères et ses deux sœurs.

Depuis, il a communié une fois, ; sentant ses forces diminuer de jour en jour et l'heure du trépas s'avancer, il répétait souvent : « je meurs content après avoir vu ce qui s'est passé pour moi et pour mes frères, je n'ai qu'un regret: celui de mourir sans avoir vu l'église paroissiale où réside mon Souverain Maître qui va être mon Juge. »

« Ah ! avec de tels sentiments, partez sans crainte dans ce monde, âme chrétienne ! Partez aussi sans regret ! Dieu ne vous impose cette privation et ne vous demande ce nouveau sacrifice ajouté à tant d'autres, que pour vous rendre plus belle la place qu'il vous réserve dans le ciel, temple des félicités éternelles, où ce Dieu réside en toute sa gloire. »

Monseigneur apprenant par la voie de la presse le décès de Pierre Malbert, exprima le lendemain ses plus vives condoléances aux membres de la famille dans une carte que je fus chargé de leur remettre et dont voici le texte :

L'Evêque de St Flour apprend avec émotion et douleur le décès du vénérable Pierre Malbert. Il avait été très touché des sentiments de foi manifestés par lui, lors de son passage à la Bécarie. Nul doute que Dieu lui accorde la récompense des bons serviteurs. Il le prie de consoler ceux qui le pleurent.



PAUL , Evêque de St Flour

L'histoire de la « Petite-Eglise de Cassaniouze » finit par la conversion collective de ses quatre derniers membres. Que Dieu soit loué !

Quand je commençai d'écrire ces quelques lignes, j'étais loin de penser que je verrais et que je relaterais bientôt la fin de ce schisme anticoncordataire qui a duré 110 ans. Dieu l'a voulu ainsi ; sa grâce a tout fait, je n'ai été dans toutes les circonstances qu'un indigne instrument de sa volonté et de sa grâce. « *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* Ce n'est pas à moi, Seigneur, mais à Votre Nom que revient toute la gloire. »

GIBIAL, Curé de Cassaniouze. 18 juin 1911.

Après avoir fini ce modeste travail, quatre jours plus tard, Monseigneur m'écrivit pour me communiquer une Lettre de Rome au sujet du retour des « enfarinés » ; Sa Grandeur me priait en même temps de la lire aux intéressés, ce que j'ai fait avec le plus grand empressement.

Voici d'abord le lettre de Monseigneur, datée du 22 juin 1911 :

Cher Monsieur le Curé

Je reçois de Rome la lettre ci-jointe. Vous la lirez avec bonheur. Vous voudrez bien la faire lire à la famille dont il est question.

Je vous serai reconnaissant de me la retourner, afin que je la joigne au dossier de cette heureuse et touchante conversion à laquelle vous avez pris une part si active.

Que Dieu vous récompense ! Pour moi, je suis très heureux de vous transmettre la bénédiction du Souverain Pontife et de vous prier de la transmettre à la famille Malbert qui en sera vivement réjouie.

Recevez, cher Monsieur le Curé, mes sentiments affectueux et dévoués.

PAUL, Evêque de St Flour



Voici maintenant la copie fidèle de la lettre du cardinal Merry del Val, moins le sceau de la Cour romaine. J'ai retourné l'original à Monseigneur, afin qu'il le joigne au dossier de cette conversion, comme il en avait témoigné le désir.

(Sceau) Dal Vaticano 20 juin 1911

SECRETERIA DI STATO

DE SUA SANTITA

N° 51263

Monseigneur,

Je me suis fait un plaisir de déposer entre les mains du Saint Père la lettre que Votre Grandeur voulait bien lui adresser dernièrement par mon entremise.

C'est avec une particulière satisfaction que le Souverain Pontife a appris les consolantes nouvelles que vous venez de lui communiquer au sujet de la conversion d'une famille de votre diocèse, attachée depuis longtemps à la Petite-Eglise, et qu'il a appris, à la fois, que leur soumission met fin, dans le plateau central de la France, à la secte de la Patite-Eglise.

S'il n'est pas de la plus douce joie pour les pasteurs que de voir les âmes égarées rentrer dans le bercail de Jésus-Christ, combien cette joie doit-elle pas être partagée par son par son vicaire ici-bas, par le Chef de l'Eglise universelle !

En félicitant Votre Grandeur, ainsi que le Curé de la paroisse de cette famille d'avoir contribué par un zèle éclairé à ramener ces âmes à notre Sainte Eglise, Sa Sainteté remercie avec vous le Seigneur de la grâce unique qu'il a daigné accorder à votre diocèse dans la conversion des membres de cette famille, auxquels Elle envoie la meilleure de ses bénédictions, gage de précieuses faveurs divines. Elle bénit aussi de tout cœur Votre Grandeur, le clergé et les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale.

Je profite volontiers de cette occasion pour vous renouveler, Monseigneur l'assurance de mes sentiments très dévoués en N.-S.

Cardinal MERRY DEL VAL